

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 25.00

Etranger 30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 25-32

Directeur: Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

Déclaration
de la Conférence des Présidents

QUESTIONS COLONIALES
L'EUROPE ET L'ECONOMIE AFRICAINE

Etienne ANTONELLI

Au Secours des Proscrits !

POUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE
(Deux propositions et un rapport)

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

72
1938

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Numéro spécial du « CRAPOUILLOT », par Henri BELLAMY : 15 francs

Rappel des numéros spéciaux du CRAPOUILLOT :

Vraie et fausse noblesse	15 fr.	Les Juifs	15 fr.
La Franc-Maçonnerie	15 fr.	Le Vatican	15 fr.
Le panier de crabes			
		15 fr.	

Envoi franco par « CRAPOUILLOT », 3, place de la Sorbonne, Paris (Chèque postal 417-26).

PHILATELIE

LIGEUR cherche correspondant ttes col. franc. étranger pour échange timbres. R. GIRARD, 26, Av. de Vitry, Villejuif (Seine).

GROUPEMENT d'ACHAT CHARBONNIER

en faveur des ligueurs

TOUS COMBUSTIBLES

Conditions avantageuses aux Ligueurs qui voudront bien justifier de leur qualité en transmettant la commande à

M. GARCIN

8, rue Aug.-Lançon, Paris-13^e

Téléphone : Gobelins 06-40

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis 175 fr.

Conditions spéciales aux Ligueurs
EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir

Catalogue ATELIERS ET EXPOSITIONS L'franco

6, bd Voltaire, Paris-11^e, Tél. Roquette 10 04

CARILLON 225' CHRONOMETRE 100'

BIJOUTERIE HORLOGERIE JOAILLERIE ORFÈVRE

Théo

Maison de Confiance fondée en 1874
150, B' Hagena - Paris
TRUDAINES 05-03

GRAND CHOIX DE BIJOUX & DIAMANTS D'OCCASION

Achats et échanges de tous bijoux

DIAMANTS sans impuretés à la loupe

Faites confiance à Théo

LE BON BIJOUTIER
CONVOI PRÉLEVANT TOUT ET EL VOUS SERVA CONSCIENCEUSEMENT

COMPAREZ LE CHOIX LA QUALITE LES PRIX

A TOUS LES BRIX ILS SONT BEAUX
LES BIJOUX DE CHEZ **Théo**

Catalogue gratuit

Remise de 10 % aux Ligueurs

ALBERT AELION

CONSEIL JURIDIQUE

Défenseur près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre Syndicale des Mandataires en Vente de Fonds de Commerce et Industriels en France

Membre de l'Institut Juridique de France

POUS PROCES ET RECOURS EN FORFAIT

Téléph. PROVENÇAL 41.75 3, Rue Cadet - PARIS (9^e)

R. C. Seine 411.250

DRAPEAUX POUR SOCIÉTÉS, FAMILLES, ASSOCIATIONS

ARTICLES POUR OTILLONS

A PROBEN TAIN (DROME) CATALOGUE FRANCO

INSIGNES FLEURS ET FOLIOLES ET TOUS ARTICLES POUR FÊTES

REUNION D'ARTICLES

TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible 850 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.

DECLARATION

de la Conférence des Présidents de Fédérations

(Paris, 19 Février 1939)

Les Présidents de Fédérations, réunis au siège de la Ligue, le 19 Février 1939,

Estimant plus que jamais nécessaire de faire connaître la vérité sur les périls que courent, dans la situation intérieure et extérieure présente, la démocratie et la paix ;

Décident d'organiser à bref délai des conférences d'information fédérales à l'usage des Bureaux des Sections, et, en témoignage d'amitié réciproque, demandent au Comité Central de s'y faire représenter.

(Adopté à l'unanimité.)

LIBRES OPINIONS*

L'Europe et l'économie africaine

Par Etienne ANTONELLI

En pleine guerre, dans une étude publiée dans la *Grande Revue* de mars-avril 1917 et où j'étais « le problème économique d'après-guerre », j'écrivais :

« Le XIX^e siècle a connu, sur le terrain international, le développement, puis la lutte sourde et âpre des politiques d'échange pour aboutir au formidable conflit actuel; le XX^e siècle verra l'ère des politiques de production. Le souci essentiel des hommes d'Etat ne sera plus la conquête des marchés extérieurs par l'échange, mais l'organisation des marchés nationaux par l'inflation de la production et des consommations. La puissance appartiendra alors aux nations qui, sur un marché cohérent et vaste, disposeront des ressources naturelles les plus variées et les plus grandes, des moyens techniques les plus abondants et des capacités de consommation les plus larges... Dans cette nouvelle phase de l'évolution des sociétés modernes, la France peut et doit jouer un grand rôle. Elle offre, en un bloc compact et harmonieusement unifié, de la mer du Nord aux forêts tropicales africaines, une terre exceptionnellement favorisée par la nature, fertile entre toutes, au climat tempéré, aux productions agricoles les plus variées et les plus riches... »

En 1921, dans mon livre sur « *L'Afrique et la paix de Versailles* », après avoir rappelé la prophétique adjuration de Prévost-Paradol (1), j'écrivais :

« La première partie de ce plan grandiose et lumineux est, aujourd'hui, réalisée. La plus grande France africaine a conquis ses frontières définitives de par l'effort héroïque et trop souvent obscur de grands Français qui surent donner au rêve fécond de Prévost-Paradol toutes leurs forces et jusqu'à leur vie même. Aujourd'hui, le champ est libre. Nous sommes à pied d'œuvre. Il nous faut, sans perdre un instant,

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

(1) Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler les termes mêmes de cette belle page de Prévost-Paradol qu'on trouve dans le livre trop oublié, intitulé *La France nouvelle* et publié en 1868 :

« L'Afrique ne doit pas être pour nous un comptoir comme l'Inde, ni seulement un camp et un champ d'exercice pour notre armée, encore moins un champ d'expériences pour nos philanthropes; c'est une terre française qui doit être le plus tôt possible peuplée, possédée et cultivée par des Français, si nous voulons qu'elle puisse un jour peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines.

« Car il n'y a que deux façons de concevoir la destinée future de la France : ou bien nous resterons ce que nous sommes, nous consommant sur place dans une

aménagement cette France africaine ou nous résigner à disparaître, suivant le tragique dilemme.

Mais pour savoir suivant quel plan, d'après quelles méthodes nous devons réaliser cette plus grande France, il nous faut d'abord prendre nettement conscience du problème de l'aménagement de l'Afrique dans son ensemble... »

Et j'ajoutais :

« Le problème africain n'est pas un problème abstrait qu'on puisse enfermer dans les marges d'un traité. Quoi qu'en pensent certains publicistes, le continent africain n'est pas un gâteau qu'il suffit de découper en tranches, pour satisfaire tout le monde. Le problème ne peut pas se résoudre par des formules, mais par une action méthodique des nations colonisatrices, action dont les formes seront imposées par des nécessités sociales géographiques et historiques dont nul n'est le maître... »

Enfin, dans une conférence publique faite, en 1924, devant l'auditoire des « Amis de l'Université de Lyon », et reproduite dans la « *Revue Economique Internationale* » de Bruxelles, en juin 1926, sous le titre « *Les destins de l'Europe* », j'écrivais encore :

« ... Les nations européennes possessionnées en Afrique, y ont fait, depuis bientôt un siècle, une œuvre admirable, mais maintenant, l'heure est venue d'élargir leurs horizons et, pour cette tâche nouvelle, de faire appel à tous. D'ailleurs, chacune d'elles, à vouloir entreprendre, seule, cette tâche, sans se soucier du problème économique d'ensemble, posé devant l'Europe entière, risquerait les plus cruels mécomptes. Car le problème de l'expansion africaine, comme j'ai essayé de le montrer, c'est un problème qui n'est pas seulement anglais, belge ou français, mais qui est, essentiellement et d'abord, un problème vital européen. Ne renouvelons pas les fautes commises dans le passé : de la nécessité de cette collaboration européenne, ne faisons pas sortir de nouvelles causes de conflits. Ouvrons largement les portes de l'Afrique et disons à l'Europe : ton salut économique est là et ne peut

agitation intermittente et impuissante, au milieu de la rapide transformation de tout ce qui nous entoure et nous tomberons dans une honteuse insignifiance, sur ce globe occupé par la postérité de nos anciens rivaux, parlant leur langue, dominé par leurs usages et rempli de leurs affaires, soit qu'ils vivent unis pour exploiter en commun le reste de la race humaine, soit qu'ils se jalouent ou se combattent au-dessus de nos têtes : ou bien de 80 à 100 millions de Français, fortement établis sur les deux rives de la Méditerranée, au cœur de l'ancien continent, maintiendront, à travers le temps, le nom, la langue et la légitime considération de la France. »

plus être que là. Que chacun de nous, dans une collaboration juste, adaptée à ses propres forces, prenne sa part de la tâche à accomplir. Et dans cette Europe, unie pour cette œuvre commune, dans cette Europe élargie, prolongée, ayant retrouvé son équilibre économique et social, chacun peut et doit trouver sa place légitime... »

Je reste fidèle à ces idées, vieilles de plus de vingt ans, et ce ne sont pas les événements internationaux récents qui pourraient être de nature à me faire changer d'opinion.

Mais, bien entendu, je ne veux pas que ces idées ne servent qu'à couvrir des duperies nouvelles. Je le disais déjà à la fin de mon article de la *Revue Economique Internationale* de 1926, à propos d'un discours prononcé par le Dr Schacht devant « la Société coloniale allemande », je puis et veux le redire aujourd'hui, en réponse à une longue étude parue récemment dans la *Gazette de Cologne* et où on peut lire :

« La France qui, aujourd'hui, souligne tellement sa position de puissance impériale a conscience de ne pouvoir maîtriser par ses seuls moyens les problèmes économiques que ce rôle implique. Ainsi, elle n'offre pas de débouchés suffisants aux produits coloniaux et l'industrie française, notamment, ne peut fournir beaucoup de machines spéciales nécessaires au progrès de l'économie coloniale, par exemple à l'agrandissement des ports et à la prospection des gisements de pétrole ou de minerai. Les Français qui sont spécialisés dans ces questions savent qu'ils doivent se prêter à une collaboration confiante avec d'autres pays et c'est presque toujours à l'Allemagne qu'ils songent pour ce faire... On peut en dire autant des propositions françaises pour une collaboration dans la région du Sud-Est de l'Europe. Elles émanent principalement de milieux bancaires qui considéreraient leurs investissements dans ces régions comme ayant une plus grande garantie de sécurité, si la politique économique de la France, jusqu'ici peu germanophile, faisait place à une collaboration avec l'Allemagne. »

Je ne sais pas si, pour l'auteur de l'article, je dois être compté parmi « ces Français qui sont spécialisés dans ces questions » et « qui savent qu'ils doivent se prêter à une collaboration confiante avec d'autres pays ». Mais je veux dire, avec autant de clarté et de force que je puis en mettre dans l'expression de ma pensée, l'opinion qui a toujours été et qui reste la mienne.

* * *

D'abord j'écarte du problème économique envisagé tout ce qui concerne les régions autres que l'Afrique. La *collaboration économique et... financière franco-allemande*, en Europe, pose une question et la *collaboration européenne* pour la mise en valeur de l'Afrique en pose une autre, tout à fait différente, qu'il n'y a aucun intérêt à confondre avec la précédente.

Pour ma part, je pense qu'un jour viendra — peut-être plus proche qu'on ne pense généralement — où tous les peuples d'Europe comprendront que les compartimentages nationaux sur le

marché européen sont aussi « fous » que furent jadis les compartimentages provinciaux de la politique annonaire des pays médiévaux. Je suis persuadé, aujourd'hui comme toujours, que l'Europe constitue un marché foncièrement unique et qui devra, tôt ou tard, être unifié, en fait.

Mais c'est là un problème de demain, tandis que celui de l'organisation africaine par l'Europe associée peut et doit être un problème d'aujourd'hui, qui ne se pose pas, au reste, sur le même plan moral.

Il serait difficile actuellement — je ne dis pas pourtant impossible — de faire comprendre à des Etats dont toute la vie politique et sociale repose sur des principes moraux aussi différents que ceux des Etats totalitaires et ceux des Etats démocratiques occidentaux, qu'ils ont intérêt à supprimer toutes leurs barrières douanières pour vivre, d'une vie commune, sur le plan économique. Au contraire, en ce qui concerne l'Afrique, le problème est beaucoup plus simple. Il s'agit seulement d'étendre l'application d'un principe, qui a été déjà admis par toutes les nations européennes et appliqué effectivement à plusieurs régions africaines, aux bassins du Congo et du Niger, par exemple, par les décisions des conférences de Berlin et de Bruxelles et aux territoires à mandat, par les textes du traité de Versailles.

Sans doute, ces principes n'ont pas toujours été appliqués avec une rigueur et peut-être une bonne foi scrupuleuses. Sans doute, encore, les problèmes posés aujourd'hui ne sont plus les mêmes que ceux de 1885, de 1889, ni même de 1919. Il s'agit de bien autre chose que d'interdire la traite des noirs et de réglementer le commerce de l'alcool. Mais si les problèmes ont changé d'aspect, les principes restent les mêmes. Dans le préambule de l'acte général de la conférence africaine, signé le 26 février 1885, à Berlin, par les plénipotentiaires des puissances représentées, qui étaient tous les Etats de l'Europe (moins le Monténégro, la Roumanie, la Suisse et la Serbie) et les Etats-Unis, on pouvait lire :

« Les Etats signataires se sont réunis... voulant régler dans un esprit de bonne entente mutuelle, les conditions les plus favorables au développement du commerce et de la civilisation dans certaines régions de l'Afrique... et préoccupées en même temps des moyens d'accroître le bien-être moral et matériel des populations indigènes... »

On peut donc discuter, aujourd'hui, de l'étendue du problème et de sa portée, il n'en demeure pas moins que nous sommes sur un terrain connu, solide et que l'effort pour généraliser à toute la terre africaine ce qui a déjà été admis pour de larges proportions, n'est point chimérique et condamné d'avance à l'échec.

Mais cette politique de la porte ouverte dans toute l'Afrique, qui nous paraît être, aujourd'hui encore comme il y a vingt ans, la seule compatible avec les intérêts généraux de l'Europe est soumise à certaines conditions — dont chacune constitue, à mes yeux, une condition *sine qua*

non — sur lesquelles l'accord doit être réalisé avant toute autre discussion.

D'abord, il faut que chaque Etat européen admette, comme définitives les distributions politiques africaines actuelles.

Tant que la terre d'Afrique était encore à « occuper » pour y assurer l'ordre et la police matérielle des êtres et des choses, on pouvait admettre, sous les règles générales posées par la Conférence de Berlin, par exemple, de nouvelles occupations libres par les peuples européens concurrents. Aujourd'hui, où tous les territoires sont occupés et policés effectivement, tout ce qui peut faire renaître ces concurrences et compétitions est absurdité. Et nul ne doit s'y prêter, de quelque façon que ce soit. Rouvrir le chapitre des discussions sur le terrain politique, c'est rouvrir le livre fermé des compétitions de violence. Le problème africain n'est plus, aujourd'hui, un *problème de nations européennes*, mais un *problème européen*. Ajoutons que si le principe de la porte ouverte, sur le terrain économique, est généralisé et appliqué de bonne foi, les questions territoriales ne présentent plus, pour chaque Etat européen, qu'un intérêt de vain prestige national. Mais, bien entendu, il faut que le principe soit appliqué de bonne foi *par tout le monde*. Il faut que l'Etat possessionné politiquement n'abuse pas de ses droits de souveraineté politique pour mettre obstacle à la libre expansion économique des particuliers des autres Etats européens. Il faut, d'autre part, que les Etats non possessionnés ne cherchent pas, sous le couvert de combinaisons économiques particulières, à instaurer, sur les territoires, un régime préparant ou commandant des positions politiques.

Mais ce sont là difficultés d'application qui ne sont pas du tout insolubles. On sait que le régime de la porte ouverte dans le bassin du Congo, instauré en 1885, à la Conférence de Berlin, avait donné lieu à de sérieuses difficultés et que, très justement et très utilement, la conférence de Bruxelles de 1889 dut assouplir le régime pour donner satisfaction à ces réclamations.

Je pense qu'aujourd'hui on pourrait et on devrait aller beaucoup plus loin dans la voie de l'organisation qu'en 1885 et 1889. Je me souviens que, dans la déclaration faite le 4 février 1919, par M. Balfour, secrétaire d'Etat anglais aux Affaires étrangères, aux représentants de la presse française, on trouvait ces phrases :

« Si le système du mandat fonctionne avec succès, l'opinion mondiale amènera, sans doute, dans une certaine mesure du moins, l'application de principes analogues dans les autres colonies. Si, au contraire, les colonies soumises au mandat apparaissent comme moins ordonnées et comme donnant des résultats économiques moins bons, rien n'empêchera de s'inspirer des anciennes méthodes... »

Tous les gens avertis, qui connaissent l'œuvre de la commission des mandats de la S.D.N., qui

savent avec quelle énergie tranquille et souple elle a su maintenir les principes et en exiger de tous le respect, penseront, comme moi, qu'elle serait parfaitement capable d'assumer, forte de toute son expérience, la grande tâche de dresser le statut international de l'Afrique et de le faire respecter par tous.

Si certains Etats européens, par une antipathie systématique contre la S.D.N., ne voulaient pas accepter cette solution, il faudrait envisager la création d'une commission internationale, indépendante de la S.D.N., mais fonctionnant sous l'égide et la garantie de toutes les puissances européennes et suivant les mêmes principes que l'actuelle commission des mandats.

Le problème du statut économique de l'Afrique ou plus exactement de l'Europe, comme on a dit, étant ainsi réglé sur le plan politique, et administratif, quelles larges perspectives pourraient s'ouvrir à l'activité européenne! Que de vastes problèmes, capables de retenir et d'absorber toute cette activité européenne, pendant des générations, se poseraient!

D'abord celui de la coordination des liaisons économiques et des débouchés.

Cette coordination qui se révèle si difficile dans une Europe où les moyens de transport se sont superposés les uns aux autres, au cours des siècles, pour répondre à des courants commerciaux se juxtaposent eux-mêmes sans s'éliminer totalement, pourrait être conçue, dans un esprit tout à fait nouveau, en Afrique, où tout ou presque est à faire et où les obstacles créés, en Europe, par une trop vieille civilisation, n'existent pas.

Déjà, me semble-t-il, on pourrait envisager la création ou la coordination d'un vaste réseau, unifié, de grandes voies aériennes transcontinentales, partant de la Méditerranée pour s'épanouir vers l'Océan Indien (Afrique italienne, ouest africain, Madagascar), vers le Centre-Afrique (A. E. F., Congo Belge, Katanga) et le Sud Africain jusqu'au Cap et, enfin, vers l'Ouest-Africain (Afrique française, portugaise et ouest-africain). Peut-être conviendrait-il de doubler ces lignes aériennes d'un réseau d'autostrades. De ces grandes artères dorsales, une série d'embranchements aériens, routiers et ferroviaires là où ils existent déjà, viendraient rejoindre les ports maritimes qui constitueront toujours, pour le trafic des marchandises, le débouché le plus sûr et le plus économique.

Tout cela comporte une masse énorme de travaux — balisage et équipement général des routes aériennes, construction des autostrades, construction et équipement des ports maritimes et fluviaux — d'autant plus facile à engager et à réaliser qu'un effort, toujours respectable et souvent admirable, à déjà été fait, dans tous ces domaines, par les nations possessionnées. Mais les méthodes actuelles qui reposent sur l'activité désordonnée, inorganique de nations qui ne voient, chacune, qu'un intérêt particulier, sont dépassées par le problème africain d'aujourd'hui.

d'hui. Elles conduiraient à refaire une Afrique, sur le modèle de la vieille Europe, étouffant après quelques générations, dans les cadres étriqués des compartiments nationaux. Au contraire, par la méthode européenne que nous envisageons, l'avenir prend une tout autre tonalité. Le monde moderne, pour la première fois, se trouve en présence d'une tâche neuve et aux dimensions de ses immenses moyens techniques, d'une tâche qui ouvre à l'activité des hommes de l'Europe des assurances de travail, fécond et large, pour un siècle au moins.

Car cette Afrique ainsi dotée d'un outillage économique général devra être équipée socialement. Nouvelle tâche immense et qui, elle aussi, attend un grand effort de coordination. Dans ce domaine, en effet, des résultats non négligeables ont été obtenus par toutes les nations possessionnées, mais celles-ci ont été freinées dans leur élan par la modicité des ressources dont chacune d'elles, séparément, pouvait disposer. Au contraire, un plan général, faisant état de tous les moyens mis à notre disposition par la finance européenne associée, avec la caution solidaire de tous les grands Etats européens, pourrait être réalisé à un rythme formidablement accéléré. Qu'on songe que des milliards ont été dépensés par les Anglais en Nigéria, par les Belges au Congo et au Katanga, par les Français en A.O.F. et en A.E.F. (je ne parle pas des efforts plus anciens en Egypte, l'Afrique du Nord et l'Afrique australe), mais que tout cela ne représente encore qu'une goutte d'eau par rapport aux immenses besoins de tout un continent qui attend qu'on lui donne les moyens de vivre.

J'entends bien qu'on me dira que si cet effort n'a pas été fait c'est que les richesses africaines rentables ne le justifient pas. Mais c'est une affirmation qui ne peut être formulée que par des gens ignorants de l'Afrique économique : les richesses du « Continent neuf » — ses forêts, ses mines, ses cultures tropicales et subtropicales — sont immenses et elles ont l'avantage d'être des richesses complémentaires de celles de l'Europe. L'Eurafric constitue, au point de vue économique, un tout, aussi harmonique et aussi bien armé techniquement que le bloc des deux Amériques (40 millions de kmq. contre 44 et 665 millions d'habitants contre 270 millions).

Une autre objection viendra de ceux qui nous diront :

Vous allez offrir aux banques, aux trusts et à tous les aventuriers de la finance internationale un nouveau champ d'exploits dont l'épargne européenne paiera, les frais. Elle a déjà connu, dans le passé récent, de trop cruelles expériences, surtout en France, pour avoir oublié ses « écueils coloniaux ». Mais nous répondons que, précisément, ce que nous proposons, sur le plan européen, c'est l'ordre, la méthode, la coordination et le contrôle substitués à cette foire d'empioie de la pègre financière internationale.

On nous dira peut-être encore :

Vous obéissez inconsciemment à l'attrait de

cette idée qui fait de l'Afrique une monnaie d'échange pour obtenir la paix en Europe.

Eh bien, non, non et non. Nul plus que moi ne voit l'absurdité d'une telle illusion. La paix en Europe ne sera pas achetée par le renoncement colonial des uns vis-à-vis des autres. La paix viendra à travers de longs et tenaces efforts pour créer une solidarité européenne qui, seule, peut être génératrice de paix. Ce n'est pas par des gestes de faiblesse, pas plus d'ailleurs que par des manifestations de force, qu'on éloignera, qu'on écartera la guerre, c'est en faisant luire, pour tous, l'espoir des vastes coopérations économiques où se régènera la vieille Europe.

Fous sont les Européens qui ne veulent pas voir ces vérités inscrites dans la géographie et qui ne veulent pas comprendre que le salut pour eux est là et là seulement !

Mais l'Europe tout entière n'est-elle pas folle ? On songe à Byzance : les bleus et les verts, les démocrates et les totalitaires, ce sont mêmes jeux, jeu des concepts abstraits et irréels, jeu malsain des idéologies factices et affrontées, jeu sinistre qui menace, à chaque instant, de tourner à la lutte absurde, dans les ruines de la civilisation et le sang des hommes, alors qu'une vie neuve et aux horizons immenses est là, ardente, et belle et joyeuse qui nous sollicite !

ETIENNE ANTONELLI,

Ancien député,

Professeur à l'Université de Montpellier.

Cette étude était écrite quand j'ai lu dans la revue « Esprit » un bel article de M. R. Delavignette, directeur de « l'Ecole de la France d'outre-mer » qui contient une admirable page de van Vollenhoven, une de ces pages comme celui-ci en a écrit beaucoup qui feront toujours si cruellement regretter, par tous ceux qui l'ont connu, la disparition, en pleine force, en pleine vitalité de ce grand — je ne crains pas d'écrire de ce génial — colonial.

Van Vollenhoven qui n'était plus, hélas, gouverneur général de l'A. O. F. mais officier au front, où il devait se faire tuer, écrivait, après avoir évoqué le problème africain de la paix à venir :

« ...Il faut procéder par étapes et tenter entre les colonies d'une même zone une collaboration loyale à l'aide de fédérations internationales... Ces unions économiques seraient d'autant plus faciles à réaliser que déjà le commerce colonial est international... Il y a là matière à grande politique, à larges vues d'avenir. Il y a là matière — et le point de vue n'est pas indifférent — à la collaboration des Européens dans les pays extra-européens ; il y a là un puissant gage de paix et d'entente pour l'avenir... »

Les programmes des grands travaux, les grandes lignes télégraphiques, de chemins de fer, les réseaux routiers, l'établissement des ports ne méritent-ils pas d'être étudiés en commun accord, alors qu'aujourd'hui aucune idée d'ensemble ne préside à leur exécution et qu'ils se concurrencent inutilement ? Combien d'autres questions peuvent également être traitées sans nuire à l'indépendance, à l'esprit de nationalité : celle de la monnaie, des billets de banque, du crédit, des conditions douanières, etc... »

M. Delavignette, avec l'autorité que lui donnent son expérience et sa haute mission actuelle, ne se contente pas de rappeler ces idées, il les adopte et il écrit :

« Le destin de l'Afrique n'est pas dans un échiquier de colonies fermées, mais dans une coopération intercoloniale où les métropoles se sentent, elles aussi, solidaires ; où la notion de mandat et de tutelle se substitue à celle d'exploitation... » Allons, l'idée est en marche !

E. A.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

FÉDÉRATION DE LA SEINE

Au secours des Proscrits!

Un devoir d'humanité — Des mesures de raison

La Fédération de la Seine de la Ligue des Droits de l'Homme,

Considérant que le principe de l'égalité des races, affirmé par la Déclaration de 1789, démontré par l'histoire et par l'expérience de la société moderne, est à la base de la paix du monde et du progrès scientifique, économique et social;

Convaincue de la nécessité, pour la Démocratie française, d'opposer aux ravages du racisme et à sa pénétration dans notre pays une insurmontable résistance;

Déclare reconnaître comme un pressant devoir d'assurer aux proscrits et aux autres expatriés un sort et un statut équitables;

Constate que par son ampleur, par la grandeur de l'œuvre à accomplir, le problème du secours aux réfugiés, aux apatrides et à tous les étrangers chassés de leurs foyers ne peut être qu'un problème international;

Estime que la contribution de toutes les nations non asservies aux dictatures est indispensable pour assurer le salut des centaines de milliers d'êtres humains sur lesquels s'appesantit la persécution ;

Enregistre avec joie le mouvement immense qui s'est manifesté dans les pays où vivent encore l'esprit de liberté et le sentiment de la pitié humaine pour un effort concret d'accueil et d'aide aux réfugiés.



La Fédération considère, avec tous les Français de cœur et de raison, que la France, située géographiquement sur l'une des routes de l'exode, se doit de participer à cet effort. Sa vieille et généreuse tradition l'y oblige. Le souci de sa réputation dans le monde et des intérêts moraux et même matériels qui y sont liés le lui impose.

La question doit être placée, sans délai, sur un plan constructif. Pour que l'aide aux proscrits soit efficace, l'immigration doit être organisée. Pour éviter tout préjudice à la population nationale, et enlever ainsi toute justification ou tout prétexte à une agitation xénophobe, elle doit être limitée et réglementée. Les conditions sanitaires doivent faire l'objet d'une particulière attention. L'installation définitive des réfugiés sur le sol de la métropole et des colonies ne peut, dans ce sens, être admise que pour un nombre déterminé, en tenant compte des catégories professionnelles. Le transit vers d'autres pays doit être largement facilité, mais aménagé et surveillé.

Les mesures à prendre pour réaliser ces objectifs sont d'une part d'ordre législatif, d'autre part d'ordre administratif. Les premières doivent être étudiées et décidées rapidement. Les secondes revêtent un caractère d'extrême urgence.

En tout premier lieu, *il importe de mettre fin à un régime d'arbitraire et d'inhumanité,*

qui est contraire à toutes les traditions de notre pays. Les décisions portant expulsion ou refoulement *doivent être obligatoirement et explicitement motivées.* Ceux qui en sont l'objet doivent avoir la *faculté de discuter devant un tribunal*, avec l'assistance d'un défenseur, s'ils le désirent, l'exactitude de ces motifs.

Si certains réfugiés ont pu ne pas remplir les formalités prévues par une législation spéciale, ils ont cependant le droit de *ne pas être assimilés à des malfaiteurs de droit commun.* En cas de poursuites judiciaires, des audiences spéciales doivent leur être réservées. S'ils sont détenus en raison de ces contraventions d'ordre administratif, ils ne sauraient être soumis au régime des criminels.

Les textes d'exception qui, en pareille matière, interdisent au juge d'accorder le bénéfice de la loi de sursis ou des circonstances atténuantes, et qui, d'autre part, lui confèrent la faculté de prononcer la peine de la relégation, sont à abroger.

Il est nécessaire de mettre fin à certaines pratiques administratives qui sont d'une inexcusable brutalité. S'il apparaît qu'un étranger n'a pas rempli toutes les formalités qu'imposent les règlements, ce n'est pas une raison pour lui enlever tous ses « papiers » et faire de lui un *délinquant* obligatoire. Si une mesure d'expulsion est motivée par une condamnation, l'arrêt ne doit pas être mis à exécution avant que cette condamnation, s'il en est fait appel, soit devenue définitive. D'autre part — et il est humiliant d'avoir à le dire — lorsqu'un étranger est arrêté pour avoir enfreint quelque prescription administrative, *il est inadmissible que l'on poursuive et que l'on arrête avec lui sa femme et ses enfants.*

Les décrets-lois de mai et novembre 1938, injustes et néfastes en certains points, se sont révélés sur d'autres points insuffisants ou pratiquement inexécutables. C'est ainsi que l'étranger qui se trouve dans l'impossibilité de se rendre dans un autre pays doit savoir comment il sera admis à fournir la preuve qu'il se trouve dans ce cas de force majeure. Quant à ceux des réfugiés politiques auxquels *des conventions internationales* accordent un statut particulier, *ils doivent être assurés réellement du bénéfice de ce statut*, que le gouvernement et l'administration français leur refusent trop souvent, *au mépris des signatures données.*

En fait, le statut des étrangers résidant en France est dans son ensemble à remanier, ou plus exactement à élaborer. Les règles relatives à l'acquisition de la nationalité française sont également à modifier en considération non seulement de la situation actuelle en Europe, mais aussi du problème démographique proprement français et de *l'intérêt qui s'attache à l'assimilation progressive d'éléments utiles au pays.*



Dans l'ordre administratif, il est absolument nécessaire qu'une direction spéciale, sinon un sous-secrétariat d'Etat, assure la centralisation et *l'unité de méthode* indispensables. Un accueil moins brutal et barbare qu'aujourd'hui aux frontières, même dans les cas où l'autorisation définitive du séjour en France est finalement refusée — la surveillance des étrangers à l'intérieur du pays — leur acheminement vers les régions où ils pourront résider dans les conditions les plus heureuses pour les populations locales comme pour eux-mêmes — l'organisation de centres d'accueil — la coordination des souscriptions et des concours privés — l'utilisation à des fins d'intérêt général des facultés de travail manuel ou intellectuel des réfugiés, et ce sans concurrence préjudiciable à nos nationaux — ce sont là en effet des tâches qui se complètent et se commandent les unes les autres, et que ne peuvent mener à bien les organismes dispersés auxquels elles sont aujourd'hui dévolues.



Telles sont les premières mesures qu'il importe de décider et d'appliquer sans délai, aussi bien dans un esprit d'humanité que dans l'intérêt bien compris de notre pays. *Elles répondent au vœu ardent de tous les républicains et, hors de toute politique, de tous les hommes de cœur.*

La Fédération fait appel, pour les appuyer énergiquement, aux organisations démocratiques de Paris et de la Seine. Elle adjure les élus du département de travailler à en faire une réalité.

LA SITUATION DES ÉTRANGERS

Appel aux Sections

La Conférence des Présidents de Fédération, qui s'est tenue le 19 février, a été saisie des difficultés croissantes que rencontre la Ligue dans la défense des réfugiés politiques.

Les assurances qui nous sont données par les administrations, les mesures d'ordre général dont on nous fait part sont généralement satisfaisantes. Elles sont très rarement suivies d'effet pratique.

Les ministres de l'Intérieur et des Affaires Étrangères, auxquels nous soumettons les cas particuliers dont nous sommes saisis, laissent la plupart de nos lettres sans réponse; les quelques réponses que nous recevons et qui arrivent généralement trop tard sont négatives. Nous consacrons une large part de notre activité à la défense des réfugiés politiques, les résultats que nous obtenons sont décevants.

La Conférence des Présidents et le Comité Central unanimes ont estimé qu'une grande campagne de protestation devait être menée par la Ligue tout entière.

Cette campagne s'inspirera des thèmes suivants :

1° L'accueil aux proscrits politiques ne doit pas être considéré comme une mesure de pitié dédaignée, mais comme un devoir de solidarité conforme à la tradition républicaine ;

2° L'accueil aux proscrits politiques sert les intérêts de la France :

a) par le prestige qu'il lui donne auprès des peuples ;

b) par le concours économique ou culturel qu'apportent les réfugiés ;

c) par l'appui que, dès à présent, ils lui offrent en cas de menace extérieure.

A cet égard, la Conférence et le Comité Central estiment qu'une large politique de naturalisation devrait ouvrir l'accès de la nationalité française aux proscrits qui veulent se fixer définitivement dans notre pays ;

3° La politique actuellement pratiquée est contraire aux principes de la Ligue. Elle n'accorde aux étrangers aucune des garanties auxquelles tout homme devrait avoir droit dans un pays respectueux de la dignité de la personne humaine. La législation applicable aux étrangers est rigoureuse, la pratique administrative est brutale : expulsions ou refoulements massifs, courts délais de départ, inobservation des dispositions prévues à l'égard de ceux qui ne peuvent trouver aucun refuge dans un autre pays, automatisme des condamnations pour infraction, etc. ;

4° Ce traitement inhumain a pour causes :

a) l'insuffisance numérique des services administratifs, débordés par la tâche qui leur incombe ;

b) la politique générale de réaction adoptée par les Pouvoirs Publics ;

c) la peur des campagnes xénophobes de la grande presse ;

5° Pour remédier à cette situation, nous demandons à nos Sections :

a) Une active propagande en faveur d'un statut des étrangers substituant un régime de droit au régime arbitraire qui sévit actuellement — statut qui devrait notamment donner aux proscrits des garanties sérieuses en matière d'expulsion (communication des motifs de l'expulsion envisagée, comparaison devant une juridiction statuant sur le bien-fondé de cette mesure, assistance d'un interprète, délais suffisants, facilités de départ, etc.).

b) Le vote de motions dont le texte serait adressé au Secrétariat général de la Ligue pour être transmis aux pouvoirs publics.

Nous comptons sur la collaboration active de tous les ligueurs pour obtenir qu'un terme soit mis à des pratiques scandaleuses, indignes du pays des Droits de l'Homme.

HÉBERGEMENT DES RÉFUGIÉS ESPAGNOLS

Aux termes des instructions actuelles, les réfugiés espagnols groupés dans des camps d'hébergement ne peuvent être autorisés à vivre en France librement que s'ils sont réclamés individuellement par des familles qui s'engagent à subvenir à tous leurs besoins.

La Ligue a été saisie de demandes de réfugiés — notamment d'intellectuels : journalistes, avocats, professeurs — qui, ne connaissant personne en France, n'ont pas la possibilité de quitter les camps.

Nous prions ceux de nos collègues qui accepteraient de recueillir à leur foyer un réfugié espagnol, de bien vouloir nous le faire savoir. Nous leur donnerons le nom des réfugiés qui se sont adressés à nous et nous leur indiquerons les formalités à remplir.

Ajoutons que, jusqu'à présent, aucune autorisation de résidence n'est accordée dans la région parisienne.

POUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE

I

Deux propositions législatives.

1° PROPOSITION DE RESOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à proposer la réunion d'une Conférence internationale pour régler les plus graves difficultés économiques et politiques, sous la condition générale d'une limitation simultanée et contrôlée des armements

DÉPOSÉE

par M. René CHATEAU, député de la Charente-Inférieure (1)

Messieurs,

Les accords de Munich, en septembre 1938, ont donné l'exemple de ce que peut pour la paix une politique extérieure de négociations directes, et même quand elle n'est entreprise qu'à l'heure culminante du danger. Ils ont permis de concevoir la possibilité d'autres négociations qui seraient plus générales; tant par le nombre des nations participantes que par l'étendue des problèmes qui y seraient traités.

Or il ne semble pas qu'il ait encore été suffisamment répondu à cette espérance. La déclaration franco-allemande (comme la déclaration anglo-allemande) a certes contribué à détendre certaines relations internationales. Mais sa portée n'est guère que morale, car elle ne règle en aucune manière les difficultés concrètes qui subsistent entre les deux nations, ni moins encore les difficultés qui existent entre la France et d'autres nations européennes, ni à plus forte raison les difficultés qui concernent des nations amies et dont l'aggrava-

tion pourrait, par le jeu des pactes, mettre en danger notre propre paix.

Le Gouvernement français n'ignore point, sans doute, que pour donner à la paix des assises durables, il faudrait aboutir à des accords plus étendus et plus précis. Parallèlement au Gouvernement anglais, il n'a pas cessé de chercher à multiplier les conversations et à les étendre au plus grand nombre possible de partenaires. Et il n'est pas douteux que ces conversations particulières, même quand elles ne portent que sur des sujets limités, lui paraissent le moyen de créer un climat propice à des négociations plus générales qui aborderaient des problèmes plus larges et plus graves.

Mais le retard que souffrent ces négociations générales présente pourtant pour la paix de grands dangers.

L'opinion publique, aussi encline au découragement qu'à l'enthousiasme, se prend à douter de l'efficacité d'une politique de négociations qu'elle ne voit pas se développer, et elle redevient perméable à certaine résignation à la guerre.

D'autre part, par d'autres menaces, qui visent cette fois notre Afrique du Nord et certaines de nos frontières nationales et coloniales, les périls renaissent avant même que soient ouvertes les négociations qui auraient pu les conjurer. Il y a même lieu de penser que certaines nations utilisent le champ qui est laissé à leurs manœuvres pour essayer de prendre, par l'intimidation et par de nouvelles épreuves de force, une espèce d'hypothèque sur de futures négociations qu'elles aussi elles croient inévitables, mais dans lesquelles elles désiraient que les démocraties soient sur un pied d'inégalité. Le risque est, d'ailleurs, que de telles menaces et la résistance qui leur sera opposée

(1) Cette proposition a été signée par MM. Paul Bouley, Jean Leroy, Arbeltier, Léon Archimbaud, Aubert, Audeguil, Bazin, Beauvillain, Bergery, Paul Bernier, Besnard-Ferron, Blanc, Blanchoin, Henri Boulay, Brachard, Camus, Candace, Cayrel, Chaussy, Joseph Colomp, Compayré, Dablet, Daroux, Dereuse, Dezarnaulds, Elbel, Pétrus Faure, Fieu, Gélis, Gout, Robert de Grandmaison, Arsène Gros, Guidet, Gullung, Hartmann, Heid, Hymans, Isore, Jordery, Lafaye, Lapié, Lefèvre, Lejeune, Lévy-Alphandéry, Théophile Longuet, Luquet, Malon, Malric, Henri Martin, Mathé, Ferdinand Morin, Marius Moutet, Nachon, Nader, Pellé, Emile Perréin, Perrot, Maurice Petschie, Pinault, Quinson, Reille-Soult, Renaitour, Léon Roche, Maxence Roldes, René Rollin, Rosé, Rotinat, François Roux, Emmanuel Roy, Antoine Salles, Serandour, Sévère, Sturmel, Paul Thellier, Vantielcke, Voirin, Michel Walter, Docteur Fié, Mabrut, Triballet, St-Martin, Froment, Plancke, Hueber, Bézos, Berthézemme, députés.

créent à la longue une si grande tension dans les relations internationales que les négociations, une nouvelle fois, s'ouvrent dans la précipitation et dans des conditions si désespérées qu'il ne soit encore permis de d'éviter le pire, sans conclure aucun règlement assez complet pour préserver l'avenir.

Enfin, les conditions générales de l'économie européenne, si aucun règlement n'intervient pour les modifier, ne peuvent qu'aggraver chaque jour les chances d'un conflit. Dans certaines nations, le régime de l'autarcie, qui est comme un état de siège économique, crée de telles difficultés intérieures qu'il ne pourra se prolonger très longtemps en l'absence de la guerre, en prévision de laquelle il a été établi. Dans toutes les nations, même quand le libéralisme économique y conserve quelque place, le surarmement crée lui aussi des difficultés financières si graves qu'il ne peut être envisagé de leur faire encore face pendant de nombreuses années. Autrement dit, les maux économiques, en Europe, sont tels que bientôt il faudra y mettre un terme, et si l'on veut échapper à une solution désespérée, qui est la guerre, il faut de toute urgence provoquer le règlement de toutes les difficultés économiques qui sont des germes de conflit.

* * *

Il ne manque donc pas de raisons, morales, diplomatiques, économiques, qui mettent hors de doute la nécessité de négociations générales entre les puissances européennes.

Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que ces négociations n'auront d'efficacité qu'en proportion de leur promptitude, parce que les menaces qui se multiplient en leur absence ne peuvent que diminuer les chances qu'elles ont de s'ouvrir, ou du moins d'aboutir dans une atmosphère de réflexion et de compréhension.

Le caractère de généralité de ces négociations pourrait même être momentanément sacrifié, en une certaine mesure, à leur caractère obligatoire de promptitude. Il serait sans doute hautement souhaitable que toutes les nations européennes fussent représentées dans des négociations dont l'objet serait la paix de l'Europe. Mais chacun sait, par l'exemple de ce qui est advenu à la Société des Nations, ce que l'on perd de temps à solliciter trop de participations, ce que l'on autorise de manœuvres et de procédés dilatoires quand on donne l'occasion aux principaux négociateurs d'utiliser la complaisance de négociateurs secondaires, et ce que font parfois de difficultés, par d'honorables scrupules, mais trop aisément insoucieux de la réalité, ceux des négociateurs qui ont le moins d'intérêt dans les débats. D'ailleurs, ce qui importe vraiment, pour la paix de l'Europe, c'est que les négociations s'engagent d'abord entre les puissances qui, par leurs différends, peuvent provoquer un conflit, et particulièrement entre les puissances qui, par les amitiés ou les alliances dont elles disposent, ont le pouvoir, selon qu'elles choisiront la politique de force ou la politique de négociations,

d'entraîner dans la guerre ou dans la paix toutes les nations qui se groupent autour d'elles et qui se groupent contre elles. C'est donc entre ces nations qui peuvent provoquer une guerre générale, entre ces nations principalement, mais sans faire entre elles aucune exception, qu'il conviendrait d'ouvrir de promptes négociations.

De la même manière, les négociations devraient être étendues à tous les problèmes qui contiennent un germe de guerre, mais elles devraient aussi être limitées à ces problèmes seulement. Par exemple, on devrait y rechercher la solution des difficultés économiques (répartition de l'or, distribution des matières premières, échanges commerciaux, régions d'émigration pour les nations surpeuplées) qui, provoquant chez certains peuples un état d'asphyxie, les incitent à de violentes expansions. D'autre part, on devrait y trouver un règlement pour les différends et les conflits politiques (question d'Espagne, question des minorités, question coloniale) qui ont déjà mis et qui risquent encore de mettre la paix en danger.

Mais il va de soi que le Gouvernement français ne devrait proposer de telles négociations que sous la condition générale d'une limitation des armements simultanée et contrôlée. Les nations totalitaires, en effet, prendraient position de demanderesse, dans ces négociations, et elles ne manqueraient pas sans doute de faire valoir leur indigence en or, en matières premières, en denrées alimentaires, en territoires d'émigration. Les démocraties, qui n'ont pas les mêmes revendications, risqueraient donc de se trouver dans une posture désagréable, qui constituerait à avoir toujours à donner et à ne jamais recevoir, si elles ne savaient pas exiger ce qui devrait être leur part dans ces négociations, c'est-à-dire l'assurance d'une paix durable, dans laquelle elles pourraient retrouver leur prospérité perdue et la possibilité d'autres progrès. Or, rien ne saurait leur donner cette assurance, si ce n'est la cessation de l'intervention étrangère à proximité de certaines de leurs frontières, et surtout une limitation générale des armements qui, préparant la voie à une réduction générale des armements et enfin au désarmement général, leur donnerait des garanties réelles contre la récidive des interventions armées.

* * *

Il conviendrait au Gouvernement français, plus peut-être qu'à tout autre gouvernement, de proposer ces négociations, quand ce ne serait que pour que la France reste fidèle à sa tradition de donner l'exemple aux autres nations.

Cette proposition ne comporterait d'ailleurs aucun risque pour la sécurité de notre pays, auquel personne ne pourrait évidemment songer à demander de désarmer unilatéralement ni même de ralentir le rythme de son réarmement, avant que les négociations ne s'ouvrent, ou pour qu'elles aboutissent. Au contraire, même dans le cas où cette proposition ne serait pas entendue, ou dans le cas

où les négociations n'aboutiraient pas, la France, qui aurait donné une preuve éclatante de sa volonté de paix, ne pourrait que gagner en prestige auprès de toutes les nations pacifiques. Enfin, il est à considérer que même le succès partiel de ces négociations contribuerait à donner aux peuples le désir et la coutume de la négociation et à les détourner des voies de la force, où la guerre est toujours aux aguets.

Pour ces raisons, nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution suivante

Proposition de résolution

La Chambre des Députés invite le Gouvernement à proposer et à provoquer, dans le plus bref délai, la réunion d'une Conférence internationale qui mettrait en présence les représentants des principales nations de l'Europe dont les différends peuvent provoquer une guerre générale, et qui leur permettrait de régler les plus graves difficultés économiques et politiques, sous la condition générale d'une limitation simultanée et contrôlée des armements.

2^e PROPOSITION DE RESOLUTION

tendant à inviter le Gouvernement à prendre l'initiative de consultations en vue de la réunion d'une Conférence internationale,

DÉPOSÉE

par le groupe socialiste S.F.I.O. (1)

Messieurs,

Chaque jour, de nouvelles violations de la légalité internationale sont ou réalisées ou annoncées. Les peuples vivent dans un malaise profond, en proie à l'anxiété que font peser sur eux les menaces des Etats totalitaires qui s'efforcent de bouleverser à leur profit la carte du monde.

Tous les vrais amis de la paix s'accordent à reconnaître qu'on ne peut continuer à laisser bafouer le droit international, mais que, si certains

problèmes doivent être examinés, il faut que les solutions s'insèrent dans un règlement d'ensemble, abordant toutes les grandes questions.

Le parti socialiste regrette vivement que la sortie de plusieurs grands Etats de la Société des Nations ne permette plus à cette dernière de prendre l'initiative de la Conférence internationale avec l'espoir d'être entendue par tous. C'est pourquoi il voudrait qu'elle vint, soit de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique, agissant en plein accord, soit même de la France seule.

Pour la réussite de cette Conférence, le parti socialiste souligne la nécessité de résoudre préalablement les questions suivantes :

D'une part,

Il doit être bien entendu qu'aucun Etat, pour quelque raison que ce soit, ne peut en être exclu ;

D'autre part,

La Conférence ayant pour but la recherche des moyens de tous ordres de faire régner la paix, elle inaugurerait ses travaux dans les meilleures conditions en obtenant des gouvernements allemand et italien le retrait de leurs armées qui combattent sur le territoire espagnol la république voulue par le peuple d'Espagne.

Le parti socialiste est convaincu que si ces deux conditions étaient réalisées, la Conférence aurait créé une atmosphère de confiance légitimant tous les espoirs dans la réussite de ses travaux.

La Conférence pourrait alors aborder tous les problèmes politiques, économiques, financiers, coloniaux, que le problème central de l'organisation de la paix pose. Se saisir de l'accès aux matières premières, des échanges, de la monnaie, de la mise en valeur des colonies et de la répartition de leurs produits, des questions d'immigration, etc.

En même temps devrait être abordé, franche-

(1) Cette proposition a été signée par MM. Fabien Albertin, Allemaire, Andraud, Albertier, Arnol, Audeguil, Vincent Auriol, Charles Baron, Barthélémy, Basquin, Beaugrand, Beauvillain, Bèche, Bedin, Bedouce, Bertrémieux, Berlia, Biondi, Blanchet, Blanche, Bloch, Bloncourt, Léon Blum, Bondoux, Boudet, Jean Bouhey, Henri Boulay, René Brunet, Buisset, Burtin, Cabannes, Cadot, Camel, Campargue, Castagnez, Chasseigne, Chaussy, Chouffet, Joseph Collomp, Coulaudon, David, Debrégéas, Dereuse, Maurice Deudon, Dormoy, Dubois, Dubon, Louis Dubosc, André Dupont, Dupré, Ernest Esparbes, Paul Faure, Petrus Faure, Février, Fié, Fieul, Froment, Garchery, Gardiol, Gernez, Félix Gouin, Arsène Gros, Grumbach, Guerret, Amédée Guy, Hussel, Izard, Jardillier, Jordéry, Lagrange, Lagrosillière, Lambin, Laroche, Augustin Laurent, Lazurick, Lebas, Lefèvre, Lejeune, Le Maux, Le Roux, Le Troquer, Lhévéder, Lucchini, Luquot, Charles Lussy, Ma-brut, Maës, Maffray, Majurel, Malroux, Henri Martin, Léon Martin, Louis Masson, Mauger, Mennecier, Jean Meunier, Jules Moch, Monnet, Ferdinand Morin, Marius Moutet, Muret, Naphe, Noguères, Nouvelle, Pa-geot, Albert Paulin, Peschadour, Philip, Camille Planche, Tanguy Prigent, Pringollet, Quinson, Rauzy, Ravanat, Régis, Riffaterre, Rives, Rivière, Léon Roche, Maxence Roldes, Rolland, Roucayrol, Hubert Rouger, Roumaïon, Joseph Rous, François Roux, Saint-Martin, Saint-Venant, Henri Salengro, Louis Sellier, Albert Sérol, Sibué, Silvestre, Sion, Soula, Spinasse, Henri Tasso, Alphonse Tellier, Tessier, Thieffaine, Thiolas, Thivrier, Eugène Thomas, J.-M. Thomas, Thonon, Vail-landet, Charles Valentin, Valière, Vantielcke, Vardelle, Vassal, Raymond Vidal, Vienot, Villedieu, Voirin, Zu-nino, députés.

ment, le problème de la réduction des armements, objet primordial de cette Conférence. Le monde ne peut continuer à s'essouffler sur la route des armements à outrance et toute solution sera précaire qui ne comportera un arrêt et un commencement de réduction dans l'effort ruineux entrepris par tous les Etats en vue d'un armement toujours plus puissant.

Il convient dès maintenant, quelles que soient les préoccupations immédiates du moment, de préparer la Conférence internationale, en faveur de laquelle le président Roosevelt, à plusieurs reprises, a fait entendre sa voix.

La France se doit de prendre officiellement les initiatives nécessaires et à susciter un vaste mouvement d'opinion internationale.

Par la voix du président Léon Blum, à Lyon, il y a deux ans, avait déjà été marquée la nécessité d'un règlement général. Les événements n'ont fait depuis que fortifier les raisons qu'il en avait données.

C'est pour que le Gouvernement agisse au plus tôt que nous soumettons à votre vote la proposition de résolution ci-après :

Proposition de Résolution

La Chambre des Députés invite le Gouvernement à prendre l'initiative de consultations en vue de la réunion d'une Conférence internationale qui se saisirait des divers problèmes concourant à l'organisation de la paix et s'efforcerait de leur trouver des solutions capables d'en consolider les bases et d'assurer la consolidation entre les peuples.

Précédée de la cessation de l'intervention étrangère dans les affaires d'Espagne, et ouverte à toutes les nations, sans exception, la conférence examinerait, en même temps que les problèmes à résoudre, la question d'un désarmement général, progressif et contrôlé, corollaire indispensable de tout arrangement international.

II

Rapport pour le Congrès de la Fédération des Fonctionnaires

Par Robert LACOSTE

En vue du Congrès de la Fédération Générale des Fonctionnaires qui doit se tenir les 20, 21 et 22 mars, notre collègue Robert Lacoste publie, au nom du Bureau fédéral, le Rapport sur l'orientation syndicale (Tribune des fonctionnaires du 25 février 1939). De ce rapport magistral, nous croyons devoir reproduire deux passages : 1° le début qui, sous le titre : « Vive le Front populaire ! » exprime une opinion analogue à celle de la Ligue ; 2° tout le développement sur la situation internationale, où nos collègues retrouveront, dans le cadre syndical, la pensée même de la Ligue, telle qu'elle s'est formulée notamment dans la résolution unanime du Comité Central. (Cahiers du 15 février.)

Vive le Front populaire !

... Si le Front populaire a cessé de vivre en tant que formation politique et parlementaire, son esprit n'est pas mort dans le peuple de France, ses caractéristiques profondes restent vraies et utiles.

Grand mouvement idéaliste, il passait par-dessus les groupes et les partis, effaçait les séparations et les concurrences dans la mesure où cela est nécessaire, parce qu'il y a des moments où elles deviennent plus nuisibles qu'utiles à la démocratie. Il groupait d'ailleurs non pas seulement des forces politiques mais, avec elles, des forces morales et des forces économiques ; en un mot, toutes les forces populaires de la France ; toute la nation qui pense d'une façon désintéressée et vit uniquement de son travail.

Ce grand mouvement idéaliste avait l'ambition

confuse mais magnifique et exaltante de régénérer la France par la justice sociale et le développement du progrès sous toutes ses formes. Ceux qui ne l'ont pris que comme une réaction aux parades pétaradantes du colonel de La Rocque ont montré une désolante sécheresse d'âme et une grave incompréhension politique. Il ne s'agissait pas que de défense, il s'agissait d'espérance et de libération. Ce n'était pas aux seules élections que pensaient ces foules innombrables des grandes manifestations du Front populaire ; elles étaient remuées par la plus belle des fois, la foi en cette République idéale dont Péguy parlait ainsi : « La République a derrière elle tout un passé de gloire, tout un passé d'honneur, et ce qui est peut-être plus important encore, plus près de l'essence, tout un passé de race, d'héroïsme et peut-être de sainteté. » Qui a vu, dans le faubourg Saint-Antoine,

des vieux au visage à la fois candide et usé, se découvrir avec une joie grave devant un grand défilé populaire, ne doute point de cette sainteté de l'idéal populaire.

Eh bien ! cet idéal n'est pas mort. A cause de lui, nous criions encore : Vive le Front populaire ! Et nous le criions d'autant plus fort que tous les

événements que nous avons vus se dérouler depuis près de trois ans, ont enfoncé plus encore en nous la conviction que notre pays souffre terriblement des intrigues malhonnêtes et épuisantes des grands intérêts égoïstes, de la presse vendue et des politiciens sans honneur qui ne sont pas autre chose que des ferments de décadence...

Situation internationale

Le syndicalisme a été fortement secoué par les événements extérieurs. On voudra bien nous croire quand nous disons que nous n'arrivons pas à prendre notre parti de cet état de choses. Nous avons même à déplorer que trop d'adversaires des organisations syndicales et de leurs aspirations, trop de politiciens tortueux, cherchent à aviver les divergences de vues nées dans la C.G.T., à les transformer en plaies vives et irritantes et y trouver un aliment à leur espoir obstiné d'une scission prochaine.

Certains camarades se refusent à s'émouvoir à la constatation de ces divergences ; ils les disent inévitables et nous en montrent de toutes semblables dans presque tous les milieux vivants de la nation. Nous devrions, au contraire, en éprouver quelque tristesse et même quelque angoisse. Ces divisions sont autant de preuves de la faiblesse de la France ; elles annoncent le recul profond des forces démocratiques.

Il nous semble, tout d'abord, qu'il faut tenir compte de l'adhérent à nos organisations, que tout le tintamarre autour de problèmes qu'il ne juge pas essentiellement corporatifs risque de choquer, de décourager et d'éloigner de nous. D'autre part, nous sommes très profondément convaincus que l'intérêt de la Liberté et de la Paix est, présentement, de développer au plus haut point les forces matérielles et morales des démocraties, non pour opposer ces dernières aux Etats totalitaires, mais pour attester leur solidité et leur capacité de se perfectionner ; on ne voit pas que nos discussions puissent y aider beaucoup, au contraire. Enfin, l'heure ne nous semble pas propice à l'intolérance. Or, n'assistons-nous pas à un déplorable débordement d'intolérance ? Nous n'autorisons personne à imposer à notre conscience une interprétation *a priori* des événements, sous prétexte de telle ou telle foi que nous sommes libres de ne point partager.

Cette prétention nous heurte gravement et nous nous dressons délibérément contre elle. Nous n'admettons pas les passions qui se croient infaillibles, les dogmes qui ne sont souvent que d'orgueilleuses erreurs, les paresseuses d'esprit qui conduisent aux aveuglements despotiques et les haines qui se taillent partout une place abusive. Qu'on nous entende bien ; notre opinion, c'est celle qu'exprimait Ernst Erich Noth dans son dernier livre :

« A notre époque de lutte sans pitié entre les partis, époque où les armes de la calomnie et de

l'insulte sont maniées de main de maître, les patriotes en sont arrivés à considérer comme des traîtres à leur pays tous les pacifistes... Les pacifistes intégraux, par contre, considèrent comme bellicistes les gens de bon sens qui pensent qu'il ne faut pas traverser sans armes une forêt obscure hantée par de dangereux bandits — et l'Europe actuelle ne ressemble que trop à cette forêt. Il est monstrueux de prétendre qu'il ne peut y avoir qu'un seul parti de la Paix. » Cette monstruosité s'est pourtant développée avec une sorte de sourde fureur qui est un bien grand sujet d'étonnement pour ceux qui se sont contentés d'observer honnêtement les faits : ceux-là savent que la capitulation n'amène pas forcément la paix et que, pour être opposé à la capitulation, on n'est pas pour autant partisan de la guerre. Ils savent également que négociation ne veut pas dire abandon, et que négociation dans la fermeté et dans la pleine conscience des droits respectifs des contractants n'est pas synonyme de volonté ni même d'acceptation de la guerre.

Nous sommes donc tous du parti de la Paix. D'ailleurs, aucune démonstration du contraire n'a pu être apportée, malgré le zèle immense que certains ont employé à le faire.

Mais la Paix se construit.

Comment ?

Certains nous disent qu'il faut la construire patiemment, pierre par pierre — pour ainsi dire — à travers une longue série de négociations, accordant chacune les satisfactions les plus substantielles possibles aux revendications émises par les Etats qui vivent à l'étroit sur leur sol ou se croient lésés par les traités diplomatiques existants. On atteindra ainsi un moment où ces Etats ne pouvant plus présenter raisonnablement de doléances s'apaiseront ; l'heure sonnera alors de pousser hardiment un effort général de désarmement. La justification de cette politique, c'est ce désarmement et on avouera que c'est bien le plus bel espoir que l'on puisse faire luire au yeux des hommes à la fois inquiets et écrasés par les charges militaires.

Ne se trouve-t-on pas ici devant une vue de l'esprit étrangement optimiste ? rétorque-t-on aux tenants de cette thèse. Ne craignez-vous pas de n'arriver jamais à satisfaire l'appétit revendicatif des Etats dont vous parlez ? Cette réflexion,

il semble bien que les gouvernants anglais sont en train de se la faire, eux qui avaient sincèrement cru que l'Anschluss et le partage de la Tchécoslovaquie calmeraient les ambitions allemandes et permettraient de modérer les visées italiennes.

**

Les lendemains de Munich avaient montré le Reich, non seulement satisfait d'avoir fait tomber le bastion tchécoslovaque, mais d'installer à Prague son influence tatillonne et oppressive, se faire le protecteur de la Slovaquie et aménager le nouvel Etat carpatho-ukrainien en base d'action sur l'Ukraine soviétique, polonaise et roumaine. Hitler avait su empêcher la jonction de la Pologne et de la Hongrie, qui eût fait barrage devant lui, en imposant sa volonté à Mussolini représenté à l'arbitrage de Vienne par Ciano ; ainsi, après avoir enlevé à la Tchécoslovaquie plus de 30 0/0 de son territoire et de sa population, il l'a divisée en trois Etats, plus ou moins dictatoriaux, dont l'ensemble forme un couloir d'accès vers « les terres fécondes ».

D'autre part, le docteur Funk multipliait les négociations économiques avec les pays de l'Europe centrale. L'Angleterre s'est demandé si la faim de territoires et l'appétit de puissance de l'Allemagne hitlérienne ne se trouvaient pas toujours aussi grands qu'avant l'incorporation dans le Reich de 10 millions d'habitants réunis en une seule année. Le dessein véritable de la puissance germanique n'était-il pas « de créer, aux frontières méridionales de l'Europe et de l'Asie, un bloc de nations satellites du germanisme, comptant, avec 60 millions d'êtres humains, les ressources agricoles, minérales, industrielles et stratégiques nécessaires pour entreprendre la domination des deux continents du vieux monde ? » (1) Dessein redoutable qui introduirait la puissance allemande dans l'Orient moyen sur la route des Indes, sur celles des sources de pétrole où s'alimente l'Angleterre (Perse, Irak) et lui permettrait de remuer le monde arabe. Quant à la France, on voit très bien les risques immenses que courrait son Afrique du Nord si l'Allemagne poussait son influence politique dans l'Orient moyen et la Méditerranée orientale, cependant que l'Italie, déjà menaçante pour l'Egypte et la Tunisie, cherche à dominer par le truchement de l'Espagne, la Méditerranée occidentale.

**

La réaction de l'Angleterre a été double : elle a d'abord travaillé à édifier un barrage devant les visées hégémoniques hitlériennes ; elle pousse ensuite à des négociations commerciales et économiques.

Quelques semaines après Munich, l'Angleterre s'efforçait d'étayer la résistance politique de la Roumanie, de la Yougoslavie et même de la Hongrie, elle approuvait le rapprochement de la Pologne et de l'U.R.S.S., elle s'emploie depuis quel-

(1) Les problèmes ukrainiens et la paix européenne, par André Sidobre.

ques jours ostensiblement à se rapprocher de cette dernière ; quelques semaines après Munich, elle accélérât ses constructions navales, élargissait son programme d'armement aérien, dressait un plan de crédit pour soutenir son commerce extérieur contre le « dumping » allemand. Quant aux Etats-Unis, ils prenaient eux aussi des positions hostiles à toute visée hégémonique, dans quelque partie du monde que ce soit, y compris l'Europe, et se lançaient à corps perdu dans les armements.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne ne paraît donc plus croire que la méthode des négociations continues, entre pays de nombre limité, sur la seule base des revendications hitlériennes ou mussoliniennes soit la bonne. Il a senti la nécessité de formuler certaines défenses au lieu de s'en remettre uniquement à la bonne volonté de ses interlocuteurs éventuels et d'appuyer, par la force, son effort de conciliation afin qu'il ne tourne pas à la duperie et, enfin, de dresser en face de possibles ambitions démesurées un bloc de pays qui n'acceptent pas que la menace et la violence deviennent « l'ultima ratio » de l'Europe. Nous nous permettons de dire très posément qu'on aurait aimé que le gouvernement français unanime suivit une politique semblable. Mais il n'a suivi l'Angleterre que dans la honteuse préparation de la chute de Barcelone. Nous allons plus loin : nous trouvons que la leçon des faits que nous venons de retracer, c'est qu'il est inévitable que les nations — *quel que soit leur régime intérieur* — qui se refusent à être victimes de la force s'unissent et s'assistent mutuellement, selon l'esprit de la S.D.N.

Ce sont les faits eux-mêmes qui démontrent qu'à défaut de cette politique, nous risquons d'être placés en face du tragique dilemme : subir une hégémonie oppressive ou subir la guerre. Nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre.

**

Vous nous ramenez ainsi aux croisades idéologiques et vous rendez la guerre inévitable, disent certains. On aimerait que l'on n'employât pas certains mots avec peut-être trop de hâte. S'il y a une croisade idéologique, c'est bien du côté du fascisme et non du côté des démocraties qu'elle s'est formée.

Le cas de l'Espagne le prouve surabondamment. L'otracsisme dont le Führer a frappé certains hommes d'Etat français et anglais, les insolences de la presse Goebbels vis-à-vis de Roosevelt sont encore une preuve de cette tendance à intervenir dans la vie de certains pays au nom de l'idéologie hitlérienne. Et quand la *Frankfurter Zeitung* écrit : « La présence des légionnaires italiens à la frontière française fera sentir tranquillement aux Français du Front populaire la défaite de leur politique », on a envie de demander à ceux qui hantent les croisades idéologiques s'ils ont entendu parler de « légionnaires » que le Front populaire aurait envoyés opérer quelque part contre l'Italie fasciste.

On observera également qu'on ne peut parler

de croisade idéologique quand il s'agit du concert de gouvernements aussi dissemblables que celui de M. Chamberlain et celui de M. Staline, celui de la République française et celui du roi Carol. Il s'agit de pays qui n'admettent pas que l'arbitrage des armes étouffe l'arbitrage du droit. Il est vrai que c'est le fondement essentiel d'un monde civilisé, apte à admettre les idées démocratiques, mais encore une fois il s'agit d'une simple défense et non d'une contre-offensive idéologique.

* * *

Ceci dit, nous déclarons nettement que nous préconisons cette résistance non pas seulement parce qu'elle sauvegarde la Paix — l'Allemagne et l'Italie ne pouvant se mesurer avec une coalition aussi forte — mais parce qu'elle arrête en même temps le déclin de la liberté en Europe et dans le monde. Nous ne prenons pas notre parti de ce tragique effacement de la liberté et ce qui nous surprend le plus dans l'époque actuelle, c'est que des pacifistes aient pu se laisser duper par des forces capitalistes qui ne veulent à aucun prix rabattre quoi que ce soit des ambitions exaspérées des totalitaires, de peur de porter des coups à des régimes qu'ils prennent pour les défenseurs de leurs privilèges sociaux. Tout le monde aujourd'hui a compris que certains féodaux de la finance et de l'industrie tiennent plus, dans leur stupide esprit de classe, à maintenir Hitler et Mussolini au pouvoir qu'à sauver le droit des peuples ou l'indépendance de leur pays. On a entendu en France des propos effarants tenus par des gens qui ne voulaient compromettre en rien l'autorité de Hitler, de peur de faire le lit du communisme. Le clan le plus important des conservateurs anglais — la plus grande partie de la Cité de Londres — pense de cette manière. Au surplus, habitués traditionnellement à penser à l'Empire, les « die hard » croient toujours que les ennemis de l'Angleterre en Asie sont la convoitise russe et la propagande bolcheviste, cependant que le clan Eden pense au contraire que l'U.R.S.S. visée par le triangle Berlin-Rome-Tokio est devenue l'alliée de l'Angleterre en Asie, ce qui est d'ailleurs conforme à la vérité. Quant à M. Chamberlain, ce n'est point manquer de déférence à son égard que de souligner ses liens avec la Cité de Londres et avec des sociétés financières internationales, et son horreur de tout ce qui lui paraît devoir troubler l'ordre établi.

* * *

On aurait tort de penser que nous nous en tenons là. Si nous voulons nous prémunir contre la violence, ce n'est point pour conserver « in æternum » des positions acquises, c'est pour que la Paix puisse découler d'une justice sereine et que le désarmement progressif et simultané puisse se faire sans arrière-pensée.

Il ne s'agit pas non plus d'interdire à l'Allemagne l'accès des débouchés commerciaux dont a besoin son activité si industrielle et exemplaire. Bien au contraire. Mais commercer est une chose, asseoir son influence politique sur des centres vi-

taux de l'Europe au point de vue stratégique en est une autre. C'est également une autre chose que de travailler à former une immense entité économique, comme si l'on voulait réunir à portée de la main tous les moyens de faire la guerre. Les pays, quels qu'ils soient, ont le droit de se préoccuper de leur indépendance, mais on voudrait bien qu'ils cessent d'être obsédés par l'idée de tout faire pour être en mesure de soutenir une guerre moderne — la guerre totale. De là naît, en grande partie, le désordre du monde, et les Etats totalitaires l'ont porté à son comble.

Au désordre du monde, deux ordres de solutions peuvent être apportés :

Les solutions de force et d'injustice, nous les rejetons.

Les solutions de coopération et de conciliation qui tendent notamment à l'organisation économique du monde : ce sont les nôtres.

* * *

Pourquoi aller chercher dans des pays européens, au risque de soulever de graves différends politiques, des matières premières que l'on peut se procurer comme l'on veut dans d'autres parties du monde ? C'est la question que se posent tous les partisans des solutions de conciliation et de coopération. Car ces dernières existent.

L'idée essentielle en ce domaine, c'est qu'aucun pays ne puisse être privé de matières premières nécessaires à l'alimentation de sa population et au fonctionnement de son industrie. Le priver de ces matières premières, c'est en réalité attenter à son droit à la vie. Il faut donc organiser le libre accès de tous les pays dépourvus aux sources de matières premières.

C'est en partant de là que de nombreux juristes ont travaillé à l'élaboration d'un statut international des matières premières complété par une réglementation des grands cartels internationaux (trop souvent maîtres absolus de la distribution de ces matières), et par toute une série de mesures facilitant la participation directe ou indirecte de ces mêmes pays à l'activité économique des territoires coloniaux.

Les propositions tendant à la modification du statut colonial sont également très nombreuses ; les unes sont théoriques et absolues, elles font partie intégrante de certaines doctrines ; d'autres sont plus pratiques, quoique encore difficiles à réaliser. Je pense, par exemple, au régime de la porte ouverte. Un territoire est soumis au régime dit « de la porte ouverte » lorsque ses gouvernants appliquent aux intérêts des ressortissants des différentes nations étrangères un régime légal et administratif uniforme, n'établissant aucune discrimination de quelque nature que ce soit entre les nations qui y sont soumises. Cette notion d'égalité économique doit être entendue au sens le plus large, c'est-à-dire que l'identité de régime appliqué aux différents ressortissants intéresse les concessions, les investissements de capitaux, le tarifs postaux, les réglementations relatives aux formalités admi-

nistratives diverses, etc. Il va sans dire que cette égalité, aussi complète que possible, des droits économiques des colons ressortissant aux Etats bénéficiant du régime de la porte ouverte, comporte une égalité correspondante des devoirs. Si nous nous référons à un auteur belge (1), M. Georges Hostelet, voici comment on peut arriver à concevoir l'égalité économique de tous les colons :

1° L'émigration serait libre pour tout individu justifiant, après un délai déterminé, de moyens d'existence.

2° Les droits civils de tous les colons, établis par la métropole, seraient égaux. Et, afin de donner toute garantie d'impartialité dans l'exercice de ces droits civils, des cours d'appel mixtes pourraient être instituées, le cas échéant.

3° Les droits des colons seraient égaux dans l'administration des choses. Chaque colonie européenne aurait une délégation plus ou moins importante dans les conseils administratifs des municipalités et des provinces, à l'instar de la ville d'Alexandrie, en Egypte.

4° La naturalisation serait obligatoire pour tous les enfants qui sont nés dans la colonie et qui y sont restés jusqu'à leur majorité. Cette naturalisation ne les ferait pas citoyens de la métropole. Elle leur assurerait toutefois la protection de la métropole à l'étranger. D'autre part, elle leur vaudrait, le cas échéant, des droits politiques accordés, dans la colonie, aux colons résidents. Cette naturalisation obligatoire écarterait les craintes, trop justifiées, d'un « noyautage » national de la part d'un peuple ayant des visées de conquête.

5° Les finances publiques des colonies seraient autonomes. Les avances consenties par les métropoles seraient récupérables. Une comptabilité, en partie double, serait établie de manière à mettre au clair les services financiers réciproques entre la colonie et la métropole.

6° Un tribunal international des règlements des conflits politiques ou économiques, d'ordre colonial, serait institué.

Nous devons faire un sort spécial aux propositions tendant à associer les pays non pourvus à l'exploitation de certaines sources de matières premières coloniales. On a prévu, à cet effet, les organismes spéciaux, appelés compagnies à charte, destinés à favoriser l'établissement d'entreprises étrangères dans une zone coloniale donnée.

Les Italiens ont déjà projeté des compagnies à charte en Abyssinie : une compagnie italo-allemande et une compagnie italo-japonaise, pour associer ces deux pays à l'exploitation de certaines branches du commerce abyssin. On peut rapprocher la compagnie franco-anglaise, constituée en vue de l'exploitation des pétroles de Mossoul, d'une compagnie à charte.

Le but à atteindre dans cette matière a été parfaitement défini par le doyen de la Faculté de droit de Nancy, lorsqu'il dit : « Il existe des biens qui ont une valeur économique telle que leur

détention ou leur exploitation est de nature à conférer une puissance politique. Que l'on cherche ces biens et qu'on en confie l'exploitation à des compagnies internationales.

« Les entreprises d'économie mixte pourraient rendre possible dans les pays neufs l'exploitation de certaines matières premières, dont le monopole ne saurait être laissé à aucune nation et dont l'utilisation commune deviendrait entre les nations un facteur d'union, tandis que la lutte pour leur acquisition exclusive deviendrait dangereuse. »

Un autre secteur, et des plus importants, des solutions de conciliation et de coopération est formé par toutes les mesures destinées à rénover les échanges internationaux. Il est clair que certains pays sont empêchés de se procurer les matières premières dont ils ont besoin par la désorganisation de ces échanges et l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de se placer dans leur circuit. Ici se posent des problèmes de crédit, des problèmes douaniers même. On peut s'en rapporter au rapport Van Zeeland pour en prendre une idée suffisante.

Personnellement, je crois que les grands Etats européens devraient s'entendre avec l'Allemagne pour équiper en commun les régions de l'Europe économiquement arriérées. C'est la vieille idée de notre ami Delaisi, l'auteur des « Deux Europes ». C'est aussi celle d'Albert Thomas. Notre ami Jouhaux l'a développée pendant des années, au nom de la Fédération Syndicale Internationale qui réclamait des grands travaux internationaux. De même, il y aurait lieu d'envisager parallèlement la participation de l'Allemagne à l'exploitation ou à la mise en valeur de certaines zones du continent africain.

Un immense effort doit être fait pour que les solutions de coopération soient présentées à tous les pays qui diront enfin s'ils les acceptent ou les rejettent. C'est le but de la Conférence internationale réclamée dès septembre par la C.G.T.

Chaque avantage économique qui sera accordé par cette conférence devra entraîner un allègement du poids des armements.

Déjà, au début de la grande crise économique, Albert Thomas parlait des grands travaux internationaux, de l'équipement en commun des pays économiquement arriérés ; certains parlaient également de la mise en valeur du continent africain. La conférence de Londres, hélas ! n'a pas fait avancer la question.

Les multiples tentatives de Léon Blum pour restaurer les échanges internationaux et y insérer l'Allemagne ont été vaines. Le discours de l'American Club, les conversations Schacht-Labeyrie, l'accord tripartite salué pourtant comme un élément positif d'une reprise des échanges internationaux et un appât pour les milieux financiers allemands, le discours de Lyon en janvier 1937, la pause elle-même n'ont eu aucun effet.

(1) Revue économique internationale de janvier 1937.

Le principal objectif de l'accord monétaire tripartite (Etats-Unis - France - Grande - Bretagne), était, aux dires de ses auteurs, « de sauvegarder la paix, de favoriser l'établissement des conditions qui pourront le mieux contribuer à restaurer l'ordre dans les relations économiques internationales » et il prévoyait qu'une action devait être entreprise pour atténuer progressivement, en vue de leur abolition, les régimes actuels de contingents et de contrôle des changes.

Quant au discours de Lyon (janvier 1937), Léon Blum y disait :

« Quelle est la nation qui consentira à coopérer avec une autre nation, soit en lui offrant des crédits, soit en améliorant son approvisionnement en matières premières, soit en lui offrant des facilités de peuplement ou de colonisation, soit par tout autre moyen, si elle doit conserver, si peu que ce soit, l'appréhension que le secours prêté par elle risque de se retourner un jour contre elle, que les crédits, les matières premières, les établissements industriels viendraient encore accroître une force et un potentiel dont elle-même ou ses amis seraient les victimes ? »

« Il existe donc une liaison nécessaire, une connexion indispensable entre coopération économique, d'une part, organisation pacifique et arrêt de la course aux armements, de l'autre. »

Pourquoi tous ces efforts ont-ils été vains ? On l'a compris quand éclata, un an après, le coup de tonnerre de l'Anschluss que devait suivre le démembrement de la Tchécoslovaquie. Il y a eu également un rapport Van Zeeland : qu'est-il devenu ?

Les temps sont-ils meilleurs aujourd'hui ? Depuis quelque temps, malgré la démission du D^r Schacht, partisan de la politique de coopération économique, on sent le chancelier Hitler hésiter. L'autarcie pèse-t-elle, autant qu'on le dit, à l'Allemagne ? Le point maximum de l'effort allemand est-il atteint ? L'essoufflement est-il là ? On le dit dans les milieux industriels et financiers français, mais peut-être y voit-on les choses avec l'optique déformante du capitalisme libéral. Et, sans aucun doute, il serait sage que l'Allemagne désarmât, mais a-t-elle envie de remiser si vite l'instrument qui lui a donné 10 millions de nouveaux habitants en quelques mois ?

En tout cas, la France, l'Angleterre et les Etats-Unis, qui détiennent les trois quarts des réserves d'or du monde, doivent reprendre l'idée de l'accord tripartite et aider au financement de toutes les œuvres de coopération dont nous avons parlé plus haut. Les grands pays à la fois détenteurs de la quasi-totalité des matières premières et des armements (Allemagne, Angleterre, Italie, Etats-Unis, France, Japon, U.R.S.S.) doivent dès à présent négocier entre eux l'organisation du libre accès aux matières premières liée à la limitation et la réduction des armements. Il y a sans doute une bonne base de préparation pratique de la

grande Conférence internationale dont nous ne cessons de réclamer la tenue.

A cet égard, le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme a adopté à l'unanimité un plan que nous estimons intéressant de reproduire ci-dessous :

« Le Comité Central propose aux Etats démocratiques d'exiger, comme compensation à toute concession d'ordre économique, une réduction d'armements proportionnels aux avantages consentis.

« Constatant que les trois grands Etats totalitaires, faute de capitaux et de crédits, sont incapables de mettre en valeur les territoires qu'ils s'efforcent de conquérir ; constatant, d'autre part, que les armements ont pris une telle importance qu'il serait impossible de les arrêter net sans aggraver dangereusement la crise économique actuelle, à moins de donner aux grandes industries des commandes civiles d'une importance sensiblement égale, le Comité Central estime qu'il y a lieu de reprendre les projets du B.I.T. et d'Albert Thomas sur les grands travaux internationaux, ainsi que la proposition faite en janvier 1937 par Léon Blum, président du gouvernement de Front populaire, et qui tendait à substituer graduellement aux fabrications d'armements des commandes en vue de l'équipement en commun des pays économiquement arriérés.

« Ce plan pourrait être appliqué selon les modalités suivantes :

« a) Réduction de moitié — immédiate, simultanée, internationalement contrôlée — des crédits militaires et affectation des économies ainsi réalisées, partie à l'allègement des charges fiscales, partie à la dotation d'une Caisse de Grands Travaux Internationaux ;

« b) Pas de « zones d'influences » ni de « chasses gardées » en Europe, ni ailleurs ;

« c) Les crédits ne seraient pas accordés directement aux Etats totalitaires, mais aux Etats à développer ;

« d) Gestion des capitaux par un organisme international (B.R.I. ou autre), chargé d'encaisser les sommes et de faire les paiements après réception des travaux par les Etats bénéficiaires ;

« e) Participation de toutes les entreprises aux commandes dans la proportion des réductions d'armements effectuées par leur gouvernements respectifs ;

« f) En cas de non-exécution par un Etat des clauses de réduction d'armements, l'organisme international (B.R.I. ou autre) suspendrait les versements aux entreprises du pays défaillant.

« Ainsi les pays totalitaires, dans la mesure où ils justifient leurs armements par le fait qu'ils sont exclus des marchés qui leur sont nécessaires, seraient contraints de faire, par devant leurs propres peuples, la preuve de leur bonne ou de leur mauvaise foi. »

Que chacun fasse la preuve de sa bonne foi, c'est bien ce que nous devons faire et sans retard, puisqu'une odieuse propagande prétend le con-

traire ; mais que personne ne soit exempté de ce devoir.

La mission de la France — une mission que son peuple s'est donnée par un lent et curieux travail à travers les siècles — est de faire entendre la voix de la justice. C'est dans la mesure où elle reste fidèle à cette mission que les peuples la respectent. Que la France heureuse proclame que son bonheur actuel, bien que relatif, doit être celui de tous ; qu'elle prenne la tête du mouvement pour des négociations immédiates tendant à assurer aux peuples le droit à la vie et à arrêter en même temps la course aux armements.

Mais il faut que l'on sache bien ceci : en raison même de cette mission de justice, nous ne céderons pas à la violence.

Nous n'admettrons jamais que la liberté soit menacée au tombeau.

Nous n'aiderons jamais à l'édification d'une Europe soumise à une hégémonie, quelle qu'elle soit.

Notre but immédiat, c'est la construction d'une Europe fédérative formée de peuples égaux en droits et associés dans des tâches communes de civilisation.

ROBERT LACOSTE.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Réélection du Bureau

Dans sa séance du 23 février, le Comité Central a procédé au renouvellement de son Bureau.

Le Bureau sortant a été réélu en entier.

Voici les résultats du scrutin :

Votants	37
Bulletins blancs	2

Ont obtenu :

Président : M. Victor Basch	35 voix
Vice-Présid. : MM. Albert Bayet ..	35 —
— Henri Guernut	33 —
— A.-F. Hérold ..	35 —
— Paul Langevin ..	35 —
— S. de Plauzoles	34 —
Secrétaire général : M. Emile Kahn	34 —
Trésorier général : M. G. Etienne ..	35 —

Conformément au précédent de 1937, le Comité Central a décidé de ne pas procéder immédiatement au remplacement de M. Georges Bourdon, décédé, et de laisser vacant jusqu'au Congrès le sixième siège de vice-président.

Les pouvoirs du Bureau expireront le 29 février 1940.

NOS INTERVENTIONS

Pour les réfugiés allemands et autrichiens de Tchécoslovaquie

A Monsieur le Président de la Confédération Helvétique.

Notre association se permet de faire appel à vos sentiments d'humanité en faveur d'un certain nombre de réfugiés allemands et autrichiens qui ont sollicité l'autorisation d'entrer en Suisse.

La Tchécoslovaquie avait accueilli généreusement les Allemands et les Autrichiens contraints de fuir leur pays. A la suite des malheureux événements de septembre dernier, elle a dû, sous la pression de l'Allemagne, les chasser de son territoire. Cette nouvelle émigration pose pour tous les pays restés libres des problèmes délicats et nous savons que la Suisse, pour sa part, a fait un très gros effort. Mais tous les réfugiés ne sont pas encore sauvés et ceux que nous vous demandons aujourd'hui d'accueillir sont particulièrement dignes de pitié. Ce sont des tuberculeux qui, en Suisse, pourront retrouver une santé compromise par les lourdes épreuves qu'ils ont subies.

Le Comité tchécoslovaque qui s'occupe de leur sort vous a demandé de recevoir vingt de ces malades. Au moment où la France qui donne asile déjà à tant de réfugiés, et qui semblait ne pouvoir en accueillir d'autres, reçoit par milliers les blessés et les malades espagnols, nous voulons espérer que votre pays ne jugera pas impossible d'autoriser le séjour sur son sol de ces pitoyables victimes des persécutions politiques.

(13 février 1939.)

GOLONIES

Indochine

Tao et Thau (Journalistes poursuivis). — Le 1^{er} août 1937, la Ligue protestait contre la condamnation à deux ans de prison pour délits de presse qui avait frappé deux conseillers municipaux de Saïgon, MM. Tao et Thau (*Cahiers* 1937, p. 541).

MM. Tao et Thau ont été libérés le 16 février, après avoir accompli plus des trois quarts de leur peine.

EDUCATION NATIONALE

Divers

Les Angles (Rétablissement du car scolaire). — Soixante et onze enfants habitant Les Angles et Villeneuve-lès-Avignon se rendent chaque jour au groupe scolaire de cette dernière commune, situé à quatre ou cinq kilomètres de leur domicile.

Les routes qui conduisent à l'école sont très fréquentées et dangereuses et, pour éviter les accidents, un service de cars gratuit avait été organisé moyennant une subvention de la commune de Villeneuve.

Cependant, à la suite d'une cession de l'entreprise de transport, une redevance de 50 centimes par jour a été demandée aux enfants, ce qui constitue, pour certaines familles nombreuses, une assez lourde charge.

Les parents des élèves ont signé une protestation restée sans réponse.

La Ligue a demandé le 11 février, au ministre de l'Education nationale, de hâter l'examen de cette affaire et d'ordonner le rétablissement de la gratuité du car scolaire moyennant une subvention de la commune.

GUERRE

Personnel des arsenaux

Biard. — En 1935, M. Biard, ouvrier à l'atelier de construction de Tarbes, avait été licencié pour des raisons politiques. En septembre 1936, à la suite de nos démarches il était réintégré et, le 25 novembre suivant, le Conseil d'Etat annulait la décision de révocation.

Par suite de la décision annulée, M. Biard s'était trouvé pendant seize mois privé de ses ressources normales. Nous avons donc demandé au ministre de la Guerre de lui accorder une indemnité compensatrice.

Nous avons reçu, le 31 janvier dernier, la réponse suivante :

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en l'absence de service fait, M. Biard n'est pas fondé à demander le paiement de son salaire pour la période comprise entre la date de sa révocation et de sa réintégration.

Toutefois, par mesure de bienveillance, il a été décidé qu'une indemnité de 3.000 francs serait allouée d'intérêt.

Par ailleurs, des instructions ont été données pour que M. Biard soit placé dans la situation administrative qu'il aurait occupée si aucune sanction n'avait été prise à son encontre.

J'ajoute que cet ouvrier a été autorisé à faire valider l'interruption de service résultant de son exclusion par mesure disciplinaire et, qu'à titre tout à fait exceptionnel, l'Administration de la Guerre prendra à sa charge le montant des versements rétroactifs résultant de cette validation.

Les conséquences d'une révocation injuste ont donc été en partie réparées.

JUSTICE

Lenteurs judiciaires

Leconte Ernest. — En juillet 1929, M. Ernest Leconte, capitaine gestionnaire du Service des subsistances militaires à Bitche (Moselle), était incarcéré en raison d'irrégularités qu'il aurait commises dans sa gestion.

En 1936, il n'était pas encore jugé. L'officier avait été mis en liberté provisoire, mais ses biens et ceux de sa famille étaient placés sous séquestre et, tandis que l'instruction se poursuivait, il se trouvait dans une situation matérielle et morale des plus pénibles.

La Ligue a protesté à maintes reprises contre les lenteurs de cette instruction.

Au début de février dernier — après neuf années et demi ! — l'affaire était renvoyée devant les assises de Meurthe-et-Moselle.

Divers

Lagier Roger. — Au cours du mois de février 1938, le jeune Roger Lagier, matelot du Central naval aéronautique d'Hourtin, était trouvé mortellement blessé par une balle de revolver, dans le bureau administratif dudit Centre.

Après une enquête sommaire, les autorités militaires ont conclu à un suicide, sans d'ailleurs pouvoir donner la moindre explication à ce geste, que ni la correspondance du jeune homme à ses parents, ni ses conversations avec ses camarades, ne permettaient de prévoir. A la famille du défunt, ses chefs hiérarchiques ont exposé, verbalement, les uns qu'il s'agissait d'un désespoir d'amour, qui ne s'explique pas puisque le jeune homme était fiancé et devait se marier prochainement, les autres que ce geste de désespoir aurait pu être déterminé par une punition de huit jours de prison, qui venait d'être infligée à ce jeune matelot.

Les parents sont convaincus que la mort n'est pas due à un suicide, mais à une autre cause.

Ils ont demandé aux autorités militaires de la Marine de procéder à une enquête nouvelle sur certains points qu'ils considèrent comme essentiels.

Nous sommes nous-mêmes très étonnés de relever :

1° Que si la mort a bien été constatée par deux médecins militaires, ceux-ci semblent avoir immédiatement admis la version du suicide qui leur avait été donnée par les chefs hiérarchiques du jeune matelot, sans avoir procédé à aucune constatation médicale de nature à confirmer ou à contredire cette hypothèse ;

2° Qu'aucune précision n'a été donnée sur la place de l'arme au moment où l'accident a été constaté, alors que les gendarmes qui, par la suite, ont procédé à l'enquête, auraient retrouvé cette arme dans un tiroir ;

3° Qu'aucun examen médico-légal, avec recherche de la position du défunt au moment du prétendu suicide, analyse de la blessure, trajectoire du projectile, etc., n'a été pratiqué ;

4° Que les parents, accourus quarante-huit heures après l'accident, n'ont pas été autorisés à voir le corps de leur enfant, ne fût-ce que pour le reconnaître, le cercueil étant déjà scellé et les autorités militaires ayant refusé de l'ouvrir pour le leur laisser voir ;

5° Qu'un buvard, sur lequel on aurait trouvé des inscriptions manuscrites qui prouveraient la thèse du suicide, a été détruit, de l'aveu même des autorités militaires, et par lesdites autorités, un mois seulement après le décès, sans même qu'on ait soumis ce document capital à l'examen d'un expert qui aurait pu établir si ces inscriptions manuscrites émanaient bien du jeune Lagier.

Nous ne tirons, quant à nous, de ces constatations, qu'une seule conclusion : c'est qu'il doit être procédé à un complément d'enquête sur les circonstances de la mort de ce jeune homme.

Nous avons donc demandé au ministre de la Justice, le 13 février, de prier le Parquet de Lesparre d'ouvrir une information sur cette affaire. Nous pensons que l'Etat se doit de donner tous apaisements à un père, affligé par la mort de son fils, survenue alors qu'il se trouve au service de la Nation, et ne rien négliger pour éclaircir les circonstances exactes de ce douloureux événement.

PENSIONS

Victimes de la guerre

Rétablissement de la présomption d'origine. — L'article 150 de la loi de finances du 31 décembre 1937 rétablit la présomption d'origine en matière de pensions d'invalidité de la loi du 31 mars 1919. Une instruction pour l'application de cet article était prévue.

Plus d'une année s'est écoulée depuis que, par 18

volonté du législateur, la présomption d'origine a été rétablie et, cependant, certains réformés qui pourraient en profiter ne sont pas encore mis à même de bénéficier de ce renversement du fardeau de la preuve. Leurs dossiers demeurent en souffrance, en attendant la publication d'un texte que quatorze mois doivent avoir suffi à parachever.

La Ligue a protesté auprès du ministre des Pensions.

SANTÉ PUBLIQUE

Aliénés

Protection des biens des aliénés. — La Ligue a souvent été saisie de plaintes de malades ou de leurs familles concernant les mesures de sécurité prises en ce qui concerne les biens des personnes internées.

Nous avons saisi de la question M. Marc Rucart, ministre de la Santé publique, qui nous a fait tenir, le 19 janvier, la lettre suivante :

Paris, le 19 janvier 1939.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler tout spécialement mon attention sur les mesures de sécurité qu'il convient de prendre en vue de la conservation des biens des malades traités dans les hôpitaux psychiatriques, au moment de leur internement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nouveau règlement modèle des Etablissements d'aliénés prévoit, en sa section XVIII, et, notamment, en son article 142, toutes mesures conservatoires utiles, où il est spécifié :

« Les vêtements, linge et objets divers appartenant aux aliénés entretenus au compte des départements sont inventoriés au moment de leur admission et déposés dans un magasin spécial, pour être rendus aux malades au moment de leur sortie. (1)

« Les bijoux, valeurs mobilières et le numéraire inventoriés à l'entrée du malade sont immédiatement déposés contre récépissé dans la caisse du Receveur.

« En cas de décès, les effets mobiliers (linge, hardes, vêtements) servant à l'usage personnel des malades deviennent la propriété de l'Etablissement, à l'exclusion de tous autres meubles, notamment des valeurs mobilières et de l'argent déposé dans la caisse du Receveur, qui appartiennent aux héritiers légitimes ou au domaine de l'Etat, en vertu des articles 731, 767 et 769 du Code Civil. »

J'ajoute que la question de la pose des scellés sur les biens du malade suivant la procédure employée à l'occasion des décès, fait actuellement l'objet d'une étude particulière.

Veuillez agréer, etc.

Le Ministre :
Marc RUCART.

TRAVAUX PUBLICS

Cheminots

Retraites (Décret-loi du 12 novembre 1938). — Aux termes du décret-loi du 12 novembre 1938 (art. 19), relatif aux mesures intéressant la Société nationale des Chemins de fer français, les fonctionnaires et agents qui ont atteint la condition d'âge pour bénéficier d'une retraite normale, soit 60 ou 55 ans, sont admis à la retraite avec préavis d'un mois.

Ces agents, mis à la retraite d'office, bénéficient d'une pension immédiate proportionnelle avec bonification égale — jusqu'à un maximum de trois ans — au nombre d'années qui leur manquent pour avoir droit à la retraite normale.

Lors de leur entrée en fonctions, ces employés pouvaient compter, à juste titre, être maintenus en activité jusqu'au moment où, remplissant la double con-

(1) Seront nettoyées et, s'il y a lieu, désinfectées, toutes les pièces de vêtements susceptibles de supporter cette opération.
En attendant l'âge et d'ancienneté de service, ils pouvaient prétendre à une retraite assurant leur vieillesse.

Ce décret rompt le contrat de travail qui liait la Société nationale des Chemins de fer français et son personnel, et il lèse gravement les employés.

Ceux-ci se trouvent subitement sans travail et sans retraite suffisante, à un âge où il est très difficile de trouver une nouvelle situation.

Le 2 février 1937, la Ligue a demandé au ministre des Travaux publics d'apporter des tempéraments à ce décret et notamment d'envisager la possibilité de permettre aux intéressés de faire les versements qu'ils auraient faits s'ils étaient restés en activité, et grâce auxquels ils pourraient bénéficier d'une retraite normale.

QUESTIONS et RÉPONSES

Lacération d'affiches

Quelques-unes de nos affiches : « Merci, dit M. Hitler à M. Flandin », apposées récemment par les soins des Sections, ont été lacérées. Nos collègues nous demandent quel recours ils peuvent exercer ?

Les affiches des particuliers autres que les affiches électorales ne sont pas protégées par un texte de droit pénal, hors le cas où un arrêté municipal aurait été pris interdisant ou l'enlèvement ou la destruction des affiches. Dans cette hypothèse, une amende pourrait être prononcée. Par contre, la destruction d'une affiche constitue un quasi-délit dans les termes de l'article 1382, quasi-délit dont les auteurs peuvent être assignés en Justice de Paix ou devant le Tribunal civil.

**

La location des salles municipales

Le maire peut-il refuser à certains de ses administrés l'usage, payant ou gratuit, d'une salle municipale pour y tenir une réunion ?

Réponse affirmative. Voir la consultation détaillée de nos conseils juridiques, *Cahiers* 1937, p. 516.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 10 au 27 février 1939, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis le code du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

- Calvados : Retout Gilbert, Santé Publique.
- Cher : Bourges ouverture d'une maison de tolérance, Intérieur, Santé Publique.
- Eure : Grèves du 30 novembre 1938, Pierre Grente, Finances.
- Haute-Garonne : Bratanoff A., Intérieur.
- Gironde : Labrousse Henri, Finances.
- Meuse : Mathien, Finances.
- Puy-de-Dôme : Tandif Antoine, Finances.
- Haut-Rhin : Rowinsky (famille), Affaires Etrangères.
- Rhône : Lagier Roger, Justice.

2° Affaires soumises par les Sections

Alger : Gadouché Mansour, Justice.
Arcachon : Romani Angelo, Intérieur.
Bergerac : Doumen Armand, Travaux Publics.
Boulogne-sur-Mer : Liberti (Mme), Travaux Publics.
Charente, Marseille : Guerre, indigènes naturalisés français et servant au titre indigène, Colonies.
Clamart : Beaumont Georges, Guerre; Lescouet, Préfet de la Seine.
Constantine : Fonctionnaires, situation des femmes dans ménage de, Gouverneur général Algérie.
Courbevoie : Jancovici Lazare, Justice.
Creusot : Garnier V., Santé Publique.
Digoin : Schirra Joseph, Intérieur.
Dravell, Juvisy : Lowendowsky Alain, Santé Publique.
Fontenay-le-Comte : Pourreau Xavier, Colonies.
Gaillac : Déloros Albert, Finances.
Genève : Réfugiés espagnols, aide aux, Santé.
Le Perreux-sur-Marne : Biagi (époux), Intérieur.
Mahé : Calatte Amandin, Colonies.
Marmande : Marmande, illégalité commise par le Conseil municipal, Intérieur.
Marseille : Costa Arnaldo, Affaires Etrangères.
Montbéliard : Battaglia Jacques, Justice.
Moyenmoutiers : Cuny Roger, Travaux Publics.
Mulhouse : Aszkenazy Jeckel, Justice; Kaeffler, vice-président du Conseil; Model Babette, Affaires Etrangères; Unger Hersch, Intérieur.
Pantin : Costanzi Arnaldo, Justice.
Paris-1^{er} : Socias José, Intérieur.
Paris-3^e : Dommages de guerre, Français à l'étranger, Affaires Etrangères; Trilling Léon, Justice.
Pontivy : Michelutti Isain, Justice.
Reims : Bory (M. et Mme), Intérieur; Schwarz Salomon, Affaires Etrangères.
Thonon-les-Bains : Elk Salo, Intérieur.
Tunis, Clermont-Ferrand : Messadi, Résident général de Tunisie.
Verpillière : Gavioli Eugène, Justice.
Vichy : Barrios Bernard, Diaz Gaston, Garcia Joseph, Moreno Concha, Olmedo Félix, Protassio Fernandez, Intérieur.
Villeneuve-les-Avignon : Les Angles, situation scolaire, Education Nationale.
Villeurbanne : Jeandel Auguste, Finances.
Vincennes : Reneau Léon, Justice.
Viry-sur-Seine : Ferreira Antoine, Justice.

3° Affaires soumises par les Ligues étrangères

Comité allemand : Brunner Robert et Koblitz Louis, Lennhoff Martha, Reetz Arthur, Reis Friedrich, Sassen Kurt, Zollmann Maurice, Intérieur; Rosenwald David, Affaires Etrangères.
Ligue hongroise : Trenyi Adalbert, Gero Jules, Glasz Emeline, Schuifer Elisabeth, Intérieur.
Ligue italienne : Adam Angelo, Ascari Faustino, Azzaroni Cesare, Betto (famille), Burrai Francesco, Candoni Umberto, Chillemi Carmelo, Del Toso Pietro, Griabando Mario, Limbeck Lotario, Marra Pietro, Pace Renato, Pancaldi Rino, Peregro Joseph, Prasse Aldo, Romani Angelo, Romano Ferrucio, Savi Guido, Stanchi Roberto, Vetusto Salvatore, Violini Vittorio, Amendola Giorgio, Cerini Ascanio, Fortini Francesco, Préfet de Police; Carioni Pascal, Liprandi Lintprando, Mazzoni Carlo, Minguzzi Andréa, Negri Giovanni, Vincenti Isai, Zanoni Domenico, Justice; Musso Ornella, Travail; Perlini Giovanni, Préfet Seine-et-Marne; Suzzi Vittorio, Préfet de la Corrèze, Intérieur.
Ligue luxembourgeoise : Sassen Kurt, Intérieur.
Ligue polonaise : Fibrajs Pesa, Mularz Sana Mayer, Rabinowicz Jacob, Stein Zigmund, Intérieur; Symchowicz Cyrla, Travail.
Ligue russe : Douguine Mikhaï, Intérieur.
Ligue suisse : Meier Hermann, Intérieur.

Réponses de ministres

Les ministères compétents nous ont informés, qu'à la suite de nos démarches, les affaires suivantes avaient été mises à l'étude. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la *note* du dossier, enfin le *ministère* auprès duquel nous sommes intervenus) :

Rhône : Philipponnet Joseph, Justice.
Alençon : Vallée Henry, Finances.
Mulhouse : Susiak Dienstein, Intérieur.
Cent-Pen : Indochine, répression de l'usure, Colonies.
Marseille : Portoukalian Léon, Colonies.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 5 au 16 novembre, M. Campoloughi a visité les Sections suivantes : Landrecies, Anor, Cambrai, Douai (réunion à Roost-Warendin) Lille, Seclin, Tourcoing, Anzin, Blanc-Misseron, Malo-les-Bains (Nord).

Du 12 au 21 novembre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Ploëmel, Maestroit, Auray, Quiberon, Pontivy, Lanester, Vannes, Guéméné-sur-Scorff, Kéryado, Plouay, L'éoniné (Morbihan).

Du 12 au 15 novembre, M. Baylet a visité les Sections suivantes : Tonneins, Miramont, Lauzun, Marmande (Lot-et-Garonne), Toulouse (Haute-Garonne).

Du 26 novembre au 4 décembre, M. Garnier-Thénion a visité les Sections suivantes : Bien, Briare, Cépoxy, Ouzouer-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Isdes, Châteauneuf-sur-Loire, Chécy (Loiret).

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences

30 décembre. — Merthuis (Corrèze) : M. Nony, représentant du Comité Central.

15 janvier. — La Ferté-Milon (Aisne) : M. Voirin André, représentant du Comité Central.

17 janvier. — Versailles (Seine-et-Oise) : M. Viollette, membre du Comité Central.

18 janvier. — Le Havre (Seine-Inférieure) : M. Emile Kahn, Secrétaire général de la Ligue, et M. Cudenet, membre du Comité Central.

18 janvier. — Strasbourg (Bas-Rhin) : M. Guernut, vice-président de la Ligue.

19 janvier. — Lisieux (Calvados) : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.

20 janvier. — Grenoble (Isère) : M. Lisbons, membre du Comité Central.

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

22 mai. — Cléry-Saint-André (Loiret) : M. Claude Lévy, président fédéral.

9 octobre. — Presqu'île Guérandaise (Loire-Inférieure) : M. Foussard, vice-président fédéral.

13 novembre. — Bournezeau (Vendée) : M. Gueffier, président fédéral.

7 décembre. — Vincennes-Saint-Mandé (Seine) : M. Cailaud, membre du Comité Central, secrétaire général de la Fédération de la Seine; M. Constantin; M. Guider.

Autres réunions

Conférences

14 octobre. — Pierrefitte (Seine) : M. Paul Ferrin, membre du Comité Central.

21 octobre. — Saint-Xandre (Charente-Inférieure) : M. Château, membre du Comité Central.

5 novembre. — Pierrefitte (Seine) : M. J.-C. Carré.

26 novembre. — Cléry-Saint-André (Loiret) : Mme J. Marchand.

10 décembre. — Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) : M. Lyon.

7 janvier 1939. — Boucau (Basses-Pyrénées) : M. Corcoa, membre du Comité Central.

Campagnes de la Ligue

Barbarie hitlérienne. — Ablon (Seine-et-Oise) s'élève contre les odieuses mesures de représailles dont ont été victimes les israélites d'Allemagne à la suite du regrettable attentat de l'ambassade allemande à Paris, (Décembre 1938.)

Complot. — Les Avenières (Isère), Confolens (Charente), Hommes (Indre-et-Loire) s'élèvent contre la mise en liberté de certains inculpés dans l'affaire du C. S. A. R.; Confolens proteste contre les lenteurs de l'instruction et demande au Comité Central d'intervenir pour obtenir une action plus énergique. (20 novembre 1938.)

— Bar-le-Duc (Meuse) proteste contre la suspension totale de l'affaire du C. S. A. R. et demande à tous les citoyens attachés à la paix civile de protester contre l'étouffement de cette conspiration. (15 novembre 1938.)

— Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) proteste contre l'étouffement du complot du C. S. A. R., s'élève contre le malisme des députés appartenant à la Ligue et demande au Comité Central de rappeler au gouvernement son devoir d'agir avec énergie contre tous les coupables. (12 novembre 1938.)

— Pornichet (Loire-Inférieure) s'élève contre la partialité de la Justice qui a relâché les neuf dixièmes des inculpés du C. S. A. R. sans rien faire depuis deux ans pour punir les coupables, alors qu'il ne lui a fallu que deux jours pour arrêter, juger et condamner des meneurs de la grève du 30 novembre. (1^{er} décembre 1938.)

Conférence internationale. — La Fédération du Puy-de-Dôme et les Sections de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise) souhaitent que, répondant à l'appel du président Roosevelt, toutes les nations du monde se réunissent en une conférence où seront discutées toutes les questions relatives à l'instauration d'une paix durable; cette conférence serait le prélude d'un désarmement général simultané et conduirait, qui mènera au désarmement général. (11 décembre 1938.)

— Levallois-Perret (Seine) demande la réunion d'une conférence de tous les Etats européens afin de fixer de nouvelles frontières et d'examiner : 1^o La juste répartition des matières premières; 2^o La suppression des barrières douanières; 3^o Le désarmement général et contrôlé de toutes les nations; demande au Comité Central d'organiser des meetings monstres pour rendre publique la connaissance de ce programme de politique internationale et l'adjure non pas seulement de participer à de telles campagnes, mais de les provoquer. (28 septembre 1938.)

Contre les agissements de M. Flandin. — Briey (Meurthe-et-Moselle), Châtillon-sous-Bagneux (Seine), Sannois (Seine-et-Oise) protestent contre les agissements de l'ex-président du Conseil des ministres, M. Flandin, et demandent la comparution de ce dernier en Haute-Cour de justice pour attentat à la sûreté de l'Etat.

Contre les rigueurs des repressions consécutives à la grève du 30 novembre. — La Fédération du Puy-de-Dôme et les Sections de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Orange (Vaucluse), Vélaines (Dordogne), Vincennes (Seine) demandent que soient rapportées les sanctions et les mesures de représailles prises contre les grévistes. (Décembre 1938.)

Décrets-lois. — La Fédération du Puy-de-Dôme et les sections de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Vincennes (Seine) s'élèvent contre l'esprit dans lequel ont été conçus les récents décrets-lois qui réservent les sacrifices les plus lourds aux travailleurs, alors que ceux demandés aux détenteurs de la fortune apparaissent inexistantes. La Fédération du Puy-de-Dôme et la Section de Clermont-Ferrand se trouvent d'accord avec le gouvernement sur l'urgente nécessité d'un redressement financier, par des mesures plus conformes à la justice. (11 décembre 1938.)

Désarmement. — Beausoleil (Alpes-Maritimes) insiste pour que la S. D. N. renouve s'empresse à organiser enfin le désarmement général. (29 septembre 1938.)

— Firminy (Loire) espère que les conversations de Munich seront renouées sur une plus grande échelle, afin d'établir une paix juste et durable qui permettra le désarmement universel. (11 octobre 1938.)

— Mayenne (Mayenne), Nîmes (Gard), Paris-III^e, Pontivy (Morbihan) estiment qu'il y a lieu d'envisager d'urgence l'organisation de la paix en préparant d'abord, et sans délai, des négociations en vue du désarmement simultané et contrôlé. (25 octobre 1938.)

— Saint-Xandre (Charente-Inférieure) invite les gouvernements des nations pacifiques à s'unir étroitement pour amener les régimes totalitaires à consentir un désarmement simultané et contrôlé. (24 novembre 1938.)

Dictature et fascisme. — Les Avenières (Isère) demande au gouvernement de prendre des mesures contre les Italiens fascistes notoires qui habitent en France et dans ses colonies et qui, abusant de l'hospitalité que leur accorde la République française, font actuellement campagne contre l'intégrité du territoire français. (10 décembre 1938.)

— Corquilleroy (Loiret) met en garde contre les attaques de toute nature menées contre le régime républicain, qui doit rester l'objectif de la Ligue. (27 novembre 1938.)

— Sarrebourg (Moselle) adjure le Comité Central de s'adresser, de concert avec d'autres groupements, aux gouvernements des démocraties encore indemnes — ceux de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis — en vue d'obtenir le blocus intégral contre le fascisme. (Octobre 1938.)

— Thieblemont (Marne) envoie son salut aux peuples d'Espagne et de Chine qui luttent pour leur indépendance; souhaite la réussite des souscriptions en faveur de l'Espagne républicaine et de la Chine; réclame le boycottage de tous les produits venant des pays fascistes agresseurs; demande à la Présidence du Conseil de reconsidérer le problème de la non-intervention et demande au Comité Central de se mettre d'accord avec les partis et organisations composant le Rassemblement populaire pour une campagne nationale, afin de dresser l'opinion publique en faveur des pays victimes du fascisme. (30 octobre 1938.)

Ecole laïque. — Vitry-le-François (Marne) demande au Comité Central d'intervenir auprès des pouvoirs compétents afin de soutenir les maîtres laïques, attaqués ouvertement en beaucoup de régions et demande également le respect de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. (23 octobre 1938.)

Embargo sur les matières premières aux pays belligérants. — Montebourg (Manche) émet le vœu que les nations démocratiques, détournant les 4/5 du pétrole et du mazout dans le monde entier, refusent nettement d'en fournir aux gouvernements de violence. (17 septembre 1938.)

Evénements d'Espagne. — La Fédération de la Seine, constatant que la disette de vivres en Espagne républicaine et les souffrances qui en résultent pour la population, posent en dehors de toute politique un aussi grave problème d'humanité, considérant que la générosité est aussi une politique capable de maintenir ou de rétablir le bon renom de la démocratie française, considérant que la France est en mesure, économiquement, d'atténuer les privations d'un peuple voisin du sien, réclame du gouvernement l'envoi massif et rapide de vivres à l'Espagne républicaine. (13 novembre 1938.)

— Briey (Meurthe-et-Moselle), Labastide-Rouairoux (Tarn) demandent que la France fasse bénéficier de l'excédent de blé la population civile de l'Espagne républicaine.

— Charenton (Seine), Isle-Adam (Seine-et-Oise), Sisteron (Basses-Alpes) demandent au gouvernement français de s'opposer à l'octroi de la belligérance au général Franco.

— Evreux (Eure), Paris-XIX^e (Amérique) demandent au gouvernement de s'opposer à toute tentative d'étranglement de l'Espagne gouvernementale.

— Evreux réclame le retrait des volontaires étrangers et, en cas de refus, la réouverture immédiate de la frontière pyrénéenne.

— Maisons-Alfort (Seine), Rabat (Maroc), Sevran (Seine-et-Oise) demandent l'ouverture de la frontière républicaine espagnole afin de permettre le ravitaillement de la population républicaine.

— Nîmes (Gard), Toney (Yonne) demandent l'arrêt de la guerre d'Espagne par la médiation telle que l'a demandée le Président Neguin. (5 octobre 1938.)

— Rodez (Aveyron) signale les difficultés d'approvisionnement éprouvées par les républicains espagnols qui se trouvent sous la menace de la famine; demande que des négociations soient entreprises pour leur faciliter l'achat du blé tenant compte de leur dépôt de lingots d'or à la Banque de France; demande également que les représentants français au comité de non-intervention s'opposent à l'octroi du droit de belligérance à Franco, tant que le retrait des volontaires n'aura pas été entièrement effectué et que les envois de matériel n'aient cessé. (6 novembre 1938.)

— Sisteron (Basses-Alpes) demande aux pays démocratiques une action énergique pour obtenir le retrait des combattants étrangers et la cessation de la guerre en Espagne. (12 octobre 1938.)

Evénements d'Espagne (Procès du P.O.U.M.). — Levallois-Perret (Seine), ayant appris l'arrêt du procès du P.O.U.M. en Espagne, craint un étouffement de l'affaire au détriment des accusés et demande que le Comité Central suive de près cette question et continue son action pour la Justice et le Droit; remercie le Président Victor Basch des démarches multiples faites au nom de la Ligue, s'en déclare solidaire et lui réitère, ainsi qu'au Comité Central, sa profonde confiance pour la continuité de leurs efforts. (28 septembre 1938.)

Laïcité. — Hommes (Indre-et-Loire) s'élève contre les atteintes portées à la laïcité, qui est le plus sûr instrument d'émancipation des classes travailleuses. (4 décembre 1938.)

— Maioles-Bains (Nord), proteste contre la décision du Ministère de l'Education Nationale obligeant les inspecteurs primaires de convoquer au moins un maître de l'enseignement privé comme membre de la Commission du C.E.P. (12 juin 1939.)

Mandats, vote. — Ervy-le-Châtel (Aube) demande la modification du mode d'élection des sénateurs; propose : 1^o que dans chaque département le nombre des sièges sénatoriaux et le nombre des députés sénatoriaux soient proportionnels au chiffre de la population; 2^o que les députés sénatoriaux soient désignés par le suffrage universel. (1^{er} décembre 1938.)

— Merlines (Corrèze), Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure), approuvent l'action du Comité Central sur la modification du mode d'élection du Sénat. Merlines n'approuve pas la proposition de Victor Basch, estimant que le Sénat ne voudra se porter atteinte lui-même. (Novembre 1938.)

— Poses (Eure) demande que de tous les projets de modification de la loi électorale, ne soit retenu que celui de la représentation proportionnelle intégrale. (11 novembre 1938.)

Manifestation à Orange. — Fontenay-le-Comte (Vendée), Monsiepron-Libas (Lot-et-Garonne), Ugine (Savoie) s'élevèrent contre l'interdiction d'un meeting organisé à Orange par un parti adhérent au Rassemblement populaire, alors que des meetings organisés par les partis nationaux continuent à avoir lieu ; Fontenay-le-Comte demande que tous les partis soient traités sur le même pied d'égalité. (30 novembre 1938.)

Paix. — Châtelailion-Plage (Charente-Inférieure), Paris-III^e demandent au Comité Central de mettre sur pied, dans le plus bref délai possible, un plan de construction de la paix tel qu'il puisse être adopté par tous les Etats amis de la paix. (23 octobre 1938.)

— Ermont (Seine-et-Oise), prie instamment le Comité Central d'agir auprès du gouvernement pour rechercher une solution durable de la paix, en faisant appel à une coopération mondiale économique orientée vers un désarmement progressif, général et simultané. (14 septembre 1938.)

— Mareuil-sur-Lay (Vendée), Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) demandent que tout soit mis en œuvre pour le maintien de la Paix. (4 décembre 1938.)

— Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) estime que pour assurer le maintien de la paix, nous devons éviter la formation d'un troisième Etat totalitaire et ouvrir la frontière des Pyrénées en faveur des républicains espagnols ; demande une conférence des puissances démocratiques en face des provocations des puissances totalitaires. (8 janvier 1939.)

— Rambouillet (Seine-et-Oise) fait confiance au Comité Central pour poursuivre son œuvre de paix par une étroite collaboration de tous les peuples dans une égale volonté de régler tous les différends par des moyens pacifiques. (15 octobre 1938.)

— Suresnes (Seine) estime que le problème de la paix ne peut être réglé que par des conventions internationales créant : 1° un Parlement international issu du suffrage des peuples ; 2° un organisme destiné à renseigner objectivement les peuples ; 3° une police internationale capable de prévenir les conflits par l'occupation militaire et le blocus économique ; 4° un office international de répartition des matières premières, de la main-d'œuvre, de la monnaie ; un office international intellectuel pour les recherches scientifiques et la lutte contre les fléaux sociaux. (10 novembre 1938.)

— Vincennes (Seine), fidèle à l'idéal de paix de la Ligue, regrette que vingt ans de politique extérieure maladroite nous aient obligés à choisir entre l'accord de Munich et le risque d'une guerre mondiale ; félicite la Fédération de la Seine d'avoir affirmé sa volonté de paix ; déclare inefficace à l'heure actuelle le recours à la S.D.N. (2 novembre 1938.)

Presse. — Charenton (Seine) demande la révision de la loi sur la presse, sabotée par le Sénat en 1937. (23 novembre 1938.)

— Firminy (Loire), Nîmes (Gard), Paris-5^e, La Rochelle (Charente-Inférieure), s'élevèrent contre la campagne de fausses nouvelles propagée par une presse criminelle. (Octobre 1938.)

Fontenay-sous-Bois (Seine) demande le contrôle de toute nouvelle pouvant mettre en cause la paix générale. (Novembre 1938.)

Paris-5^e rappelle que le rôle de la Ligue est de rechercher et faire connaître la vérité indépendamment de toute influence. (Octobre 1938.)

Rassemblement populaire. — Maisons-Alfort (Seine) demande aux partis de gauche de reconsidérer le programme du Rassemblement populaire et de s'unir contre les ennemis de la République qui sont à l'intérieur du pays. (8 janvier 1939.)

— Vincennes (Seine), proclame, pour la défense des institutions républicaines menacées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, la nécessité du maintien du Rassemblement populaire sans exclusive d'aucun parti ou groupement ayant prêté le serment du 14 juillet 1935. (7 décembre 1938.)

Réforme judiciaire. — Toulouse (Haute-Garonne) demande que le projet de révision des articles 443, 444 et 445 du Code d'Instruction Criminelle, voté par la Chambre et en souffrance au Sénat depuis plus de trois ans, soit examiné par celui-ci dans le plus bref délai et qu'un texte définitif et plus libéral permette aux condamnés susceptibles de bénéficier de la révision, de pourvoir, celle-ci sans que la conclusion puisse leur être opposée. (Décembre 1938.)

Retraite des vieux travailleurs. — Evreux (Eure), Isle-Adam (Seine-et-Oise) demandent que soit réalisée au plus tôt la retraite des vieux travailleurs ; Evreux demande l'extension aux travailleurs agricoles de la loi du 1^{er} juillet 1933 sur les accidents du travail. (17 novembre 1938.)

S. D. N. — Ermont (Seine-et-Oise), respectant les principes généraux de l'établissement de la S.D.N., voudrait les voir revivre, sous une autre forme, mais avec une puis-

sance plus effective, ralliant tous les peuples d'Europe. (14 septembre 1938.)

— Monnetier-Mornex (Haute-Savoie), approuve les efforts faits par le Comité Central pour que ce soit à la S.D.N. et à la cour suprême de justice que soit demandée l'équitable solution des conflits qui menacent d'ensanglanter l'Europe. (8 octobre 1938.)

T. S. F. — La Fédération de la Vendée regrette que le gouvernement qui, dans d'autres circonstances exerce une censure si sévère des émissions, ait pu laisser passer « l'appel solennel » de Jules Romains en faveur du gouvernement de M. Daladier, qui peut paraître comme une invitation à l'acceptation du pouvoir personnel et de la suppression des droits de contrôle du Parlement. (Décembre 1938.)

— Chalonnès-sur-Loire (Maine-et-Loire), Evry-le-Châtel (Aube), Vitrolay (Seine-et-Oise), protestent contre la limitation de la durée des informations aux postes d'Etat de radio et s'élevèrent contre la censure exercée par le gouvernement sur lesdites informations. (Décembre 1938.)

Evry-le-Châtel s'élève également contre la suppression de la revue de presse du matin. (1^{er} décembre 1938.)

Vitrolay réclame le rétablissement des anciens horaires. (17 novembre 1938.)

— Gannat (Allier), proteste contre la partialité des informations par T.S.F. au cours des événements de fin novembre. (18 décembre 1938.)

— Malo-les-Bains (Nord) demande au Ministre des P.T.T. de s'opposer aux prétentions de certains dirigeants de la presse, en assurant le développement constant des informations radiophoniques, en particulier par la multiplication des radioreportages. (12 juin 1938.)

— Pougues-les-Eaux (Nièvre) s'élève contre les empiètements du cléricisme et émet le vœu que les postes d'Etat ne soient pas dans une aussi large mesure à la disposition des zéloteurs de la religion. (Décembre 1938.)

— Sannois (Seine-et-Oise) demande que la Radio soit mise au service de la nation pour l'informer exactement sur les événements en cours.

— Thieblemont (Marne) s'élève contre la réduction des informations radiophoniques et contre la suppression de la revue de presse et demande à la Présidence du Conseil leur rétablissement. (Octobre 1938.)

Union des républicains. — La Fédération du Puy-de-Dôme et la section de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) expriment le vœu que les groupements républicains se rassemblent à nouveau à l'appel de la Ligue et de la C.G.T. en une coalition ardente et disciplinée, fidèle au serment du 14 juillet 1935. (11 décembre 1938.)

Activité des Fédérations

Basses-Pyrénées. — La Fédération voit le salut de la République dans l'aménagement du régime parlementaire ; propose : 1) la représentation proportionnelle ; 2) la délégation des élites de la nation à la représentation politique et technique de la France ; 3) la restauration de l'autorité démocratique.

La Fédération des Deux-Sèvres et la Section de Parthenay (Deux-Sèvres) émettent le vœu que la convocation des Chambres en session extraordinaire ne soit plus laissée à l'initiative gouvernementale, et que la date en soit fixée par les Chambres elles-mêmes, aucun changement n'étant apporté à cette convocation entre les sessions, si les circonstances exigeaient la réunion du Parlement ; demande, en outre, que les Chambres elles-mêmes soient seules juges de la date convenable pour clore leurs travaux. (19 décembre 1938.)

Seine. — La Fédération demande à la Ligue de s'efforcer d'amener le Parlement à modifier sa position intraséantive de rejet de toute revendication coloniale allemande. (Novembre 1938.)

Activité des Sections

Ablon (Seine-et-Oise) rappelle à tous les étrangers, réfugiés politiques de toutes opinions et de toutes confessions, ayant trouvé en France une terre d'asile, qu'ils ont l'impérieux devoir d'éviter à ce pays qui les accueille si généreusement, les difficultés pouvant résulter de leurs actes, quelle que soit la légitimité des mobiles qui les anime (novembre 1938.)

Armentières (Nord), émet le vœu que les membres de l'Enseignement appelés sous les drapeaux le soient plus tôt de manière à être libérés et installés à leurs postes au moment de la rentrée des classes. (20 novembre 1938.)

Belleville-sur-Saône (Rhône), estime que la France doit donner l'exemple d'un peuple plus fier de sa liberté disciplinée, de ses conquêtes sociales et de son pacifisme que de sa puissance militaire. (23 septembre 1938.)

Berk-sur-Mer (Pas-de-Calais), regrette que le Parlement, renonçant à toute initiative, ait laissé au ministre des finances, le soin de remédier à la crise financière ; demande le maintien des avantages acquis par la classe ouvrière ; réclame une politique de contrôle capable de déjouer la spéculation sur les changes et d'empêcher la déperdition des capitaux ; réclame la révision des valeurs des propriétés foncières agricoles et des loyers matriciels pour une juste répartition des impôts ; sollicite la création d'une carte d'identité fiscale annuelle ; demande l'abaissement d'abord, la suppression ensuite des contributions et taxes indirectes, substituées par une taxe minime sur tous les capitaux ; réclame l'évaluation pour chaque membre de la famille du contribuable d'un nouveau minimum vital exempt d'impôts directs ; désire que les noms des personnes payant l'impôt sur le revenu soient affichés à la porte des mairies. (12 novembre 1938.)

Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), invite la Ligue à faire campagne de protestation et d'opposition à la destruction des stocks excédentaires qui pourraient être distribués à la population de l'Espagne républicaine. (novembre 1938.)

Bordeaux (Gironde) et **Salies-de-Béarn** (Basses-Pyrénées) approuvent entièrement les résolutions du Comité Central ; **Salies-de-Béarn** adresse son salut fraternel au Comité Central, et particulièrement à son vénéré Président.

Bourgoin (Isère) demande au Parlement de légitimer, comme l'ont fait les autres gouvernements démocratiques, les atrocités du racisme. (20 décembre 1938.)

Briey (Meurthe-et-Moselle), demande que le Comité Central agisse après des moyens publics, afin que des mesures de renouveau soient prises contre certains étrangers fascistes occupant des postes de maîtrise dans les mines ou établissements métallurgiques de la région de Briey. (6 novembre 1938.)

Briey (Meurthe-et-Moselle), **Chambéry** (Savoie), **Châtillon-sous-Bagneux** (Seine), **Paris-XVIII^e** (Grandes-Carrières), **Quimperlé** (Finistère), **Saint-Pol-sur-Ternoise** (Pas-de-Calais) demandent la formation d'un gouvernement respectant les volontés du suffrage universel ; **Chambéry** confirme sa volonté de voir la France conserver sa position qui a fait sa gloire dans le monde et de défendre les principes de 1789 et la Déclaration des Droits de l'Homme.

Gannes (Alpes-Maritimes), **Champagne-sur-Seine** (Seine-et-Marne), **Cléry** (Loiret), **Gannat** (Allier), **Quimperlé** (Finistère), réprochent le gouvernement dans sa politique de faiblesse et d'abandon.

Chamalières (Puy-de-Dôme), appelle l'attention de la Ligue sur les révélations intéressant la police de Marseille ; demande que soient prises toutes les mesures d'épuration nécessaires ; fait confiance aux ligneurs de Marseille pour veiller à ce que les coupables soient flétris. (novembre 1938.)

Chambéry (Savoie) s'élève contre les menées annexionnistes du gouvernement de Rome, visant la Corse, Nice et la Savoie, ainsi que la Tunisie, placée sous le protectorat français. (16 décembre 1938.)

La Charité-sur-Loire (Nièvre) félicite le citoyen Herriot pour l'appel à l'union de tous les Français ; qu'il a formulé au Congrès de Marseille. (4 novembre 1938.)

Châteaurenault (Indre-et-Loire), émet le vœu que la Ligue s'emploie à faire campagne pour le vote de la loi sur le retrait des vieux travailleurs. (17 décembre 1938.)

Châtellain-Piège (Charente-Inférieure), proteste contre la carence de la Chambre des députés, qui ne remplit pas sa mission de contrôle, au regard de l'action gouvernementale et contre l'attitude du gouvernement, qui semble désireux d'agir seul. (23 octobre 1938.)

Châtillon-sous-Bagneux (Seine) réproche le manifeste Henri Pichot, demandant l'instauration en France d'un gouvernement de salut public, forme déguisée de dictature. (19 octobre 1938.)

Colombes (Seine) demande que la signature de la France ne soit donnée qu'à bon escient et que, donnée, elle ne puisse être reprise. (Novembre 1938.)

La Gouronne (Charente) s'élève contre l'interdiction injustifiée du meeting communiste d'Orange par le Préfet du Vaucluse. (17 novembre 1938.)

Fermy (Loire) regrette que la révision des frontières de 1919 ait eu lieu seulement vingt ans après la signature des traités. (11 octobre 1938.)

Fontenay-sous-Bois (Seine) propose, si la situation l'exige : 1) la mobilisation de toutes les forces humaines, hommes et femmes de tous les âges, en cas de guerre ; 2) faire supporter les frais de surarmement par toutes les richesses de France et des Colonies. (Novembre 1938.)

La Garenne-Colombes (Seine) se refuse à admettre qu'une mobilisation générale préventive puisse épargner la guerre. (Novembre 1938.)

Genève (Suisse) demande au gouvernement français de s'associer, par des mesures concrètes, au mouvement d'en-

traide aux réfugiés politiques et de rechercher activement les possibilités d'absorber un nombre important de réfugiés allemands et tchèques, soit dans certaines colonies, soit dans des régions métropolitaines, où ils aideront à ranimer notre économie qui est menacée par le dépeuplement des campagnes. (17 novembre 1938.)

Grasse (Alpes-Maritimes) réclame la réalisation des justes aspirations des différentes classes de la société, et tout particulièrement de la classe laborieuse. (Décembre 1938.)

Hommès (Indre-et-Loire) émet le vœu que des mesures vigoureuses soient prises en vue d'éviter la propagation de la fièvre aphteuse, les mesures actuelles s'avérant inopérantes. (4 décembre 1938.)

Levallois-Perret (Seine), déplore que la Ligue n'ait entrepris aucune manifestation publique particulière, contrairement à son activité d'antan, afin de protester contre les « décrets-lois » frappant les réfugiés politiques ; déplore également que certaines sections, après avoir donné leur promesse de participation aux meetings de ce genre se soient excusées à la dernière minute. (28 septembre 1938.)

Libourne (Gironde), manifeste son attachement aux institutions démocratiques et laïques et désire qu'elles soient défendues de la manière la plus efficace ; demande : contre les puissances d'argent, 1) le monopole de l'Etat pour la fabrication et l'émission de toutes monnaies ou tout au moins le contrôle des établissements financiers ; 2) la révision de la loi sur les sociétés industrielles ; 3) la vérification des comptes de ces sociétés par des commissaires compétents et responsables ; 4) la publicité des ressources alimentant leur activité politique et sociale ; 5) la suppression du démarchage à domicile ; 6) la répression de toute fraude fiscale ; 7) l'interdiction aux hauts fonctionnaires publics, aux membres du Parlement et aux ministres d'entrer au service des grandes sociétés ou d'en devenir administrateurs ou conseils ; réclame une lutte continue contre le fascisme, à l'intérieur par l'interdiction absolue de toutes mesures de violence, l'union étroite de tous les Républicains, l'épuration des mœurs politiques, l'éducation de la conscience des masses, la dissolution des ligues fascistes, le monopole de la fabrication des armes par l'Etat ou à défaut, le contrôle, sur leurs fabrication et vente ; à l'extérieur par la condamnation des actes de terrorisme ; la politique de prudence, de calme et de patience mais sans faiblesse ; la suppression de tout boycottage économique qui ne sert qu'à développer la misère d'un peuple dont la classe ouvrière serait la première atteinte ; le renouveau au blocus des démocraties contre les dictatures, mesure qui partagerait l'Europe en deux camps ; l'entente internationale sur le commerce des armes ; le rapprochement entre les peuples qui s'ignorent et se trouvent séparés par ceux qui ont intérêt à les dresser les uns contre les autres ; à cet effet demande le développement des relations amicales par les échanges d'écoliers, les voyages populaires, les croisades ouvrières et l'adoption d'une langue internationale ; s'élève contre le cléricalisme et demande la tolérance absolue pour toute idée religieuse ou philosophique ; le développement des consciences et des esprits ; l'application stricte de la loi sur l'obligation scolaire, facilitant par tous les moyens l'instruction de la masse ; le développement chez l'individu, de l'esprit critique et de la vérité scientifique par la propagation des écrits des meilleurs penseurs ; l'extension et le renforcement des œuvres sociales et humanitaires, opposant à la charité chrétienne la justice immanente ; le perfectionnement des bonnes mœurs ; le respect des lois sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; la surveillance des congrégations dissoutes qui rentrent en France et reprennent leur activité ; l'interdiction de l'ouverture d'écoles confessionnelles et l'obligation pour les maîtres des écoles libres de posséder les diplômes demandés aux instituteurs de l'Etat ; le monopole de l'Etat sur l'enseignement et l'abrogation de la loi Falloux ; l'affichage dans toutes les écoles publiques de la Déclaration des Droits de l'Homme. (octobre 1938.)

Loches (Indre-et-Loire), **Paris-XVIII^e** (Grandes-Carrières) réclament le redressement de la politique française ; Loches estime que ce redressement sera obtenu en engageant l'activité nationale dans une politique économique de paix ; grands travaux et amélioration des conditions de vie de la population.

Maisons-Alfort (Seine) demande : 1) le renforcement de la défense militaire de nos frontières du Nord et du Sud-Est ; 2) la fidélité du gouvernement à la volonté populaire exprimée aux dernières élections législatives ; 3) la suppression de toutes les subventions de l'Etat à des sociétés de caractère privé ; 4) un contrôle sévère de l'emploi des subventions de l'Etat aux collectivités ; 5) l'uniformisation des traitements et salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat, des départements et des communes ; 6) un contrôle sur l'établissement des cours des produits alimentaires ; 7) la création de centres régionaux pour études des prix

des produits agricoles et d'élevage; 8) des mesures contre la spéculation; 9) l'application d'une politique de grands travaux nationaux; 10) des facilités d'échanges commerciaux avec les autres pays; 11) création d'une Caisse nationale pour le secours de chômage; 12) la retraite des vieux; s'élève contre toute dévaluation ou inflation et contre de nouveaux impôts de consommation. (31 octobre 1938).

Maisons-Alfort (Seine), s'élève contre la hausse des prix et demande une plus grande activité de la commission de surveillance des prix. (28 novembre 1938.)

Maisons-Alfort (Seine), demande que la Ligue mette en garde la population française contre les excitations chauvines d'une certaine presse et de certains mouvements diplomatiques; demande que soient favorisées les relations commerciales avec l'Espagne républicaine; réclame l'application de la loi sur les cumuls et la création d'une caisse nationale du chômage. (8 janvier 1939.)

Maisons-Alfort (Seine), considérant les difficultés financières du gouvernement, demande: 1) un plus juste équilibre des ressources de l'Etat par de nouveaux monopoles; 2) l'uniformité des marchés passés avec les différentes administrations civiles ou militaires; 3) la nationalisation intégrale des usines travaillant pour la défense nationale; 4) la favorisation au maximum des échanges commerciaux avec les colonies françaises; 5) l'uniformité des traitements et salaires des fonctionnaires, agents et personnel ouvrier des différentes administrations de l'Etat, des départements, des communes et des entreprises subventionnées. (8 janvier 1939.)

Mareuil-sur-Lay (Vendée) demande que la France, fidèle à ses traditions d'hospitalité, accueille les étrangers chassés de leur patrie pour cause de religion. (4 décembre 1938.)

Monnetier-Mornex (Haute-Savoie) demande au Comité Central d'obtenir du gouvernement qu'il ne reconnaisse la conquête de l'Ethiopie qu'après le retrait des troupes allemandes et italiennes d'Espagne. (8 octobre 1938.)

Montebourg (Manche), souhaite une coopération européenne réglant l'exploitation équitable des matières premières. (17 septembre 1938.)

Montluçon (Allier) émet le vœu que la Ligue mette à l'étude les moyens de donner à la France, dans le cadre de la légalité républicaine, la force qui lui permettra de faire triompher le droit. (3 décembre 1938.)

Orange (Vaucluse), souhaite que les expulsions d'étrangers ne puissent pas être provoquées par de seuls rapports de police, mais par une demande motivée, après enquête contradictoire introduite par le procureur de la République; demande que les dossiers d'expulsion contre des étrangers ayant assisté à une réunion d'ordre syndical le 14 septembre, soient revus et corrigés. (14 décembre 1938.)

Orsay (Seine-et-Oise), proteste contre la mise en vacances continuelles des Chambres, contre des séries de décrets-lois, dont certains s'écartent des pouvoirs donnés par le Parlement, ce dernier abusant des délégations de pouvoir qu'il donne au gouvernement contrairement à l'esprit de la Démocratie Française. (6 novembre 1938.)

Paris-V^e réclame que la politique nord-africaine soit étudiée par la Ligue et son Comité Central, avec tout le sérieux qu'elle mérite. (Novembre 1938.)

Pierrelite (Seine) émet le vœu que les traités passés par le gouvernement et engageant l'avenir de la nation dans une guerre possible soient soumis à l'homologation du Parlement et votés à la majorité des 4/5^{es} des parlementaires. (5 novembre 1938.)

Poitiers (Vienne) réprovoie le gouvernement dans sa politique de faiblesse et d'abandon. (23 octobre 1938.)

Pontivy (Morbihan), exprime son indignation pour l'acte de vandalisme accompli par le groupe autonomiste breton dans la nuit du 18 décembre sur le monument de la Fédération; estime que le monument ayant déjà été menacé, les circonstances commandaient une nouvelle surveillance qui, non seulement eût empêché sa mutilation, mais eût permis l'arrestation des coupables et de leurs complices; demande que les pouvoirs publics usent de leur autorité pour étouffer un mouvement qui n'est qu'un foyer d'agitation. (Décembre 1938.)

Pornichet (Loire-Inférieure), s'étonne que M. François-Poncet, représentant de la République à Rome, soit allé déposer des fleurs au sarcophage fasciste; demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement pour que de tels actes, incompatibles avec le régime républicain de la France, ne se renouvellent plus. (Novembre 1938.)

Poses (Eure), proteste contre le fait de mettre le Parlement en vacances et de préparer à son insu des mesures qui ne seront pas discutées. (11 novembre 1938.)

Puteaux (Seine) salue les présidents Bênes et Roosevelt, approuve leur attitude d'homme et de chef d'Etat traduisant les sentiments de peuples qui ne s'inclinent devant aucune dictature et regrette qu'ils n'aient pas été suivis par les gouvernants des pays démocratiques.

Rabat (Maroc) proteste contre le refus systématique du gouvernement du Protectorat à accorder aux auxiliaires des Administrations la situation matérielle et morale à laquelle ils ont droit, alors qu'il se propose de créer ou de rétablir de nouveaux emplois supérieurs; réclame l'arrêt de toute création d'emplois nouveaux dans le cadre supérieur, tant que la situation des auxiliaires ne sera pas améliorée. (Décembre 1938.)

La Rochelle (Charente-Inférieure) proteste contre le verdict prononcé contre la Plevitzkaia. (18 décembre 1938.)

Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes) demande au Comité Central de se pencher à nouveau sur le problème des étrangers; s'étonne que des mesures, qui lui paraissent arbitraires, aient pu être prises contre des étrangers jouissant de la considération générale, n'ayant jamais été l'objet d'aucune poursuite, ne s'étant jamais livrés à la politique, alors que des étrangers se livrant à de violentes critiques contre notre pays, faisant de la propagande pour les pays totalitaires, soupçonnés d'espionnage, reconnus comme dangereux pour la sécurité de l'Etat, n'ont jamais été inquiétés pour leurs agissements avoués ou cachés; demande que les Droits de l'Homme soient reconnus aux étrangers; fait confiance au Comité Central pour veiller avec vigilance à ce que le décret-loi du 2 mai 1938, sur la police des étrangers, soit appliqué dans son esprit. (27 novembre 1938.)

Saigneville (Somme) adresse au Président Victor Basch et au Comité Central à l'occasion du 40^e anniversaire de la Ligue l'expression de sa reconnaissance pour l'œuvre accomplie à ce jour et leur fait confiance pour l'œuvre de demain. (20 août 1938.)

Saigneville (Somme) approuve l'action du Comité Central vis-à-vis des événements actuels et lui demande d'étudier les moyens de l'amélioration des conditions de l'existence, pour la construction d'un monde nouveau. (Janvier 1939.)

Saint-Dizier (Haute-Marne), salue la mémoire de Georges Bourdon, rend hommage au vaillant démocrate, qui, depuis la fondation de la Ligue, n'abandonna jamais ses convictions humanitaires et sa foi en une République laïque et sociale. (30 novembre 1938.)

Saint-Fol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), réclame le libre fonctionnement des institutions républicaines et le respect des libertés républicaines. (10 décembre 1938.)

Sannois (Seine-et-Oise) demande qu'une propagande intensive, dans toute l'étendue de la nation, soit entreprise par le Comité Central, faisant connaître aux travailleurs les horreurs de la guerre. (13 octobre 1938.)

Sisteron (Basses-Alpes), demande que le gouvernement français, par de nouvelles capitulations ne cède pas aux exigences des gouvernements totalitaires et n'accorde pas de colonies à Hitler. (25 novembre 1938.)

Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure) demande que le contrôle des changes soit organisé et la fraude fiscale sévèrement réprimée, de façon que les charges soient équitablement réparties sur tous les citoyens du pays; réclame à nouveau l'épuration des cadres supérieurs des administrations de l'Etat. (1^{er} mai 1938.)

Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure) proteste contre la carence des Pouvoirs publics dans la récente attaque dont le journal « l'Humanité » vient d'être l'objet. (7 novembre 1938.)

Tonnay-Boutonne (Charente-Inférieure) proteste contre la propagande raciste en Alsace, grave pour l'avenir de nos provinces recouvrées, et demande au gouvernement de prendre des mesures énergiques contre cette agitation antifranaise développée par les journaux et publications allemands. (25 novembre 1938.)

Toulouse (Haute-Garonne), demande que la révision projetée du tableau des patentes soit effectuée dans le plus bref délai; que le nouveau tableau tienne compte de l'importance réelle des professions, assujetties et principalement des industries artisanales et qu'il définisse d'une façon stricte et précise les caractéristiques de chacune de ces professions. (Décembre 1938.)

Tourlaville (Manche), en présence d'un péril extérieur, demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'une politique énergique oblige tous les citoyens, sans distinction d'opinion, au respect non seulement de leurs droits, mais aussi de leurs devoirs. (Avril 1938.)

La Tranche-sur-Mer (Vendée) demande au Comité Central d'intervenir auprès du Ministre des Pensions en faveur des classes 1890 et 1891 mobilisées, pendant la guerre 1914-1918, aux bataillons de campagne et aux bataillons de place, afin de leur faciliter l'obtention de la carte du combattant. (20 février 1938.)

Ugine (Savoie) adresse au Comité Central l'expression de sa profonde sympathie pour l'œuvre qu'il a accomplie en faveur de la démocratie et de la paix. (6 mai 1938.)

Villeneuve-sur-Yonne (Yonne) s'élève contre l'incurie des

services de santé en ce qui concerne la mort atroce du prévenu René Lecocq; proteste contre la négligence des services d'hygiène médicaux et sanitaires dans les prisons; demande au Comité Central d'intervenir auprès du Ministre intéressé. (2 juillet 1938.)

Vinay (Isère) demande au Comité Central de se renseigner sur les raisons qui interdisent au gouvernement d'arrêter la propagande hitlérienne en Alsace. (Mai 1938.)

Vitry-le-François (Marne), demande la suppression des fonds secrets; demande au Comité Central d'intervenir auprès des Pouvoirs Publics pour que cesse immédiatement toute propagande raciste et antisémite. (23 octobre 1938.)

Vouvray (Indre-et-Loire) approuve l'appel adressé au pays par la Confédération nationale paysanne pour montrer le peu d'améliorations apportées à cette catégorie de travailleurs et demande que leurs légitimes revendications soient réalisées dans le plus bref délai. (Juin 1938.)

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

5 novembre. — Cepoy (Loiret) : M. Galliard, délégué fédéral.

13 janvier. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Caillaud, secrétaire général de la Fédération de la Seine.

22 janvier. — Flize (Ardennes) : M. Bozzi, président fédéral.

28 janvier. — Saint-Valéry-sur-Somme (Somme) : M. Thoyot, président fédéral.

29 janvier. — Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure) : M. Georges Dubois, président fédéral.

Autres réunions

Conférences

13 janvier. — Sisteron (Basses-Alpes) : M. Saury, président de la section.

21 janvier. — Vesoul (Haute-Saône) : M. A. Liautey.

Campagnes de la Ligue

Barbarie hitlérienne. — Saint-Dizier (Haute-Marne) s'élève contre les régimes fascistes, animateurs des guerres de races et de religions; proteste contre la vague d'antisémitisme déferlant en Roumanie; s'indigne de la brutalité nazie et des mesures inhumaines prises contre les israélites allemands et autrichiens; espère que le gouvernement français collaborera aux efforts tentés par les gouvernements américains et anglais pour régler le sort de ces milliers d'êtres humains. (20 novembre 1938.)

Suresnes (Seine) demande à la Ligue d'élever une protestation indignée contre les persécutions des juifs en Allemagne; demande au gouvernement français de s'engager plus aucune conversation avec l'Allemagne tant que ces persécutions n'auront pas cessé. (22 décembre 1938.)

Brutalités policières. — Levallois-Perret (Seine) demande au Comité Central l'ouverture d'une enquête pour vérifier l'exactitude du fait-divers relaté par les journaux et concernant le décès d'un citoyen, causé par la brutalité de la police du 20^e arrondissement; proteste contre ces mesures policières barbares en rappelant qu'un inculpé n'est reconnu coupable qu'après jugement et que la police doit le considérer comme étant sous sa protection; demande au Comité Central : 1^o d'obtenir la réparation du dommage que le décès de la victime cause à sa famille; 2^o d'exiger la punition exemplaire des coupables et des sanctions immédiates contre le chef responsable. (22 décembre 1939.)

Complot. — Gonnesses (Seine-et-Oise) proteste contre l'étouffement de l'affaire du C.S.A.R. (4 février 1939.)

Remiremont (Vosges), Tonny-Boutonne (Charente-Inférieure) demandent une action plus énergique dans l'instruction de l'affaire du C.S.A.R. afin que les membres de ce groupement, reconnus coupables, soient punis conformément aux lois. (13 décembre 1938.)

Conférence internationale. — Auxerre (Yonne) demande la réunion d'une conférence internationale ou tous les Etats, sans exception, seront invités, où seront traitées toutes les questions économiques et politiques et l'arrêt des armements, prélude d'un désarmement général simultané et contrôlé. (29 janvier 1939.)

Bercq-sur-Mer (Pas-de-Calais) souhaite que la France prenne l'initiative d'une conférence internationale pour régler la répartition des mandats coloniaux et des matières premières et pour arbitrer les litiges qui séparent les nations. (6 février 1939.)

Bourgoin (Isère) s'élève contre toute excitation à la guerre, ne voit de salut que dans l'union immédiate des Etats pacifiques organisant avec tous les peuples, au

besoin sans les gouvernements de mauvaise volonté, une conférence de la paix. (21 janvier 1939.)

Châtellain (Charente-Inférieure) demande au gouvernement français : 1^o de proposer en accord avec le Président des Etats-Unis et les gouvernements anglais et russe, dans une déclaration solennelle à tous les peuples d'Europe et du monde un désarmement simultané et contrôlé et une coopération économique; 2^o de faire une propagande intensive pour que cette déclaration pénètre en tous lieux; 3^o d'inviter tous les gouvernements à se concerter en vue d'une conférence internationale destinée à réaliser le désarmement et cette coopération. (5 février 1939.)

Draguignan (Var) demande au Comité Central d'user de son influence auprès des pouvoirs publics pour faire réaliser l'idée d'une conférence internationale, ouverte à toutes les nations soucieuses du maintien de la paix et qui aurait pour tâche immédiate d'arrêter la course aux armements, de jeter les bases d'une collaboration économique entre les peuples et d'établir les conditions d'un désarmement général, simultané et contrôlé. (27 janvier 1939.)

Lille (Nord), Monfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), Rieusur-Belton (Finistère) demandent au gouvernement français de prendre l'initiative d'une vaste conférence internationale, en vue d'obtenir la cessation immédiate de la guerre en Chine et en Espagne et de régler les différends internationaux. (22-24 janvier 1939.)

Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) demande la convocation d'une conférence internationale en vue de l'organisation de la Paix. (Février 1939.)

Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure) se félicite que la guerre ait été obligée de reculer; demande aux puissances de réunir une conférence internationale qui aurait pour tâche de fixer le statut des nations en le fondant sur le droit et la justice et alors pourraient être envisagées des négociations en vue de l'organisation du désarmement simultané et contrôlé. (29 janvier 1939.)

Contre les accords de Munich. — Ziguinchor (Sénégal) approuve pleinement la position prise par la Ligue au lendemain des accords de Munich et les condamne avec elle, mais estime que les organisations adhérentes au Rassemblement populaire doivent réagir plus énergiquement devant le danger qui menace la liberté et la paix; demande à la Ligue d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il s'associe sans réserve à la lutte entreprise par l'Amérique contre les Etats totalitaires. (7 janvier 1939.)

Contre la rigueur des répressions consécutives à la grève du 30 novembre. — La Fédération du Puy-de-Dôme et les sections de Bercq-sur-Mer (Pas-de-Calais), Chevauxaux (Charente-Inférieure), Fontenay-sous-Bois (Seine), Gannat (Allier), Issoire (Puy-de-Dôme), Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), Remiremont (Vosges) protestent contre la rigueur des sanctions prises à la suite de la grève du 30 novembre et comptent sur le Parlement républicain pour faire rapporter ces sanctions. (Décembre 1938.)

Bar-sur-Seine (Aube), Basse-Indre (Loire-Inférieure), Flize (Ardennes), Le Luc (Var), Paimbœuf (Loire-Inférieure) prient le Comité Central d'intervenir pour que la loi d'amnistie soit votée au plus tôt et pour que les sanctions frappant les grévistes du 30 novembre soient rapportées. (Janvier 1939.)

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) réclame l'affichage obligatoire, dans toutes les écoles laïques, sur tout le territoire français, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. (15 janvier 1939.)

Décrets-lois. — Flize (Ardennes) demande l'abrogation pure et simple du décret-loi frappant les salaires d'une contribution de 2 %; proteste contre le sabotage de la loi de 40 heures. (22 janvier 1939.)

Lannemezan (Hautes-Pyrénées) condamne l'abus qui est fait des décrets-lois par les gouvernements successifs. (17 janvier 1939.)

Nogent-sur-Aube (Aube), Senones (Vosges), Tonny-Boutonne (Charente-Inférieure), Ziguinchor (Sénégal) s'élèvent contre les décrets-lois de misère; Nogent-sur-Aube invite les parlementaires-ligueurs à protester contre (5 février 1939); Senones approuve entièrement la résolution du Comité Central relative à ces décrets (5 février 1939.); Tonny-Boutonne demande leur abrogation et leur remplacement par des impôts frappant surtout la fortune. (29 janvier 1939.)

Dictature et fascisme. — Paris-VII^e demande que soient recherchés, poursuivis et châtiés tous ceux qui favorisent les entreprises du fascisme étranger en France. (Février 1939.)

Ziguinchor (Sénégal) demande à la Ligue et à toutes les forces saines de la Nation d'empêcher le C.S.A.R. et toutes les organisations fascistes de renouveler leurs exploits. (7 janvier 1939.)

Evén-

Loire e
demand
traditio
viend
tient lo
aux ap
voir 19

envoien
gnole;
frontie
aidaien
d'interv
pyréné
seront

— Bc
Grand
la fron
contre

gne; pi
succom
Central
attitude

— Ch
blisse
hicain

— Lil
ges), S
ture im
pagne;

— Lo
aux rép
français

et notan
elle a b

— Le
au gouv
lante ré

— Mo
Inférieu
(Yonne)
cre de

l'odieuse
verture

— Mo
aux vall
pression
peuples

les heur
dépar le

— Mo
d'interv

1^o l'ouv
totale de

gres de
diatée de

3^o l'orga
conférence

— No
la non-in

entraîné
nécessair

possibil
1939.)

— Par
auprès d
et l'arme

— Par
frontière
réintégré

non, ave
sif et im

armées s
ment de
liberté a

— Sau
nement l
tous les
ment ré

Lacité,
différens
rés de l
sention r
le respect

(17 janv
— Sai
énergique
(15 janv

Evénements d'Espagne. — La Fédération de Saône-et-Loire et la section de Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) demandent au gouvernement français de rester fidèle à la tradition sacrée du droit d'asile, d'accueillir tous ceux qui voudraient demander refuge provisoire à la France et invitent tous les hommes de cœur à répondre généreusement aux appels lancés pour venir au secours des réfugiés. (Janvier 1939.)

— Auxerre (Yonne), Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) envoient leur salut fraternel à l'héroïque République espagnole; Auxerre déplore que les démocrates aient fermé la frontière républicaine, alors que les Etats totalitaires aidaient les nationalistes; demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement pour que la frontière pyrénéenne soit ouverte aux combattants espagnols qui seront au préalable désarmés. (29 janvier 1939.)

— Bourgoin (Isère), Maisons-Affort (Seine), Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) réclament l'ouverture immédiate de la frontière espagnole républicaine; Maisons-Affort s'élève contre les bombardements de la population civile en Espagne; proteste contre l'inertie des démocrates qui laissent succomber la République espagnole; demande au Comité Central de mener une campagne énergique contre cette attitude.

— Chevanceaux (Charente-Inférieure) réclame le rétablissement du libre commerce avec le gouvernement républicain espagnol. (22 janvier 1939.)

— Lille (Nord), Montrouge (Seine), Remiremont (Vosges), Saint-Valéry-sur-Somme (Somme) demandent l'ouverture immédiate de la frontière et le ravitaillement de l'Espagne républicaine. (Décembre 1938-février 1939.)

— Louviers (Eure) adresse l'hommage de son admiration aux républicains espagnols et demande au gouvernement français de reconsidérer le problème de la non-intervention et notamment de livrer à l'Espagne républicaine le blé dont elle a besoin. (17 janvier 1939.)

— Le Luc (Var) adresse l'expression de sa sympathie au gouvernement et au peuple espagnols pour leur vaillante résistance aux agressions fascistes. (2 février 1939.)

— Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), Pornichet (Loire-Inférieure), Riec-sur-Belou (Finistère), Saint-Fargeau (Yonne), Vesoul (Haute-Saône) protestent contre le massacre de la population civile d'Espagne, s'élèvent contre l'odieuse comédie de non-intervention et réclament la réouverture immédiate de la frontière espagnole. (Janvier 1939.)

— Montlieu (Charente-Inférieure), Paris-VII^e adressent aux vaillants défenseurs de l'Espagne républicaine, l'expression de leur admiration; Montlieu regrette que les peuples libres de l'Europe n'aient pas su prévenir à temps les heures douloureuses actuelles (5 février 1939); Paris-VII^e déplore la politique d'imprévoyance et d'abandon pratiquée par le gouvernement français depuis 1936. (Février 1939.)

— Montpellier (Hérault) demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement français pour exiger : 1° l'ouverture immédiate de la frontière; 2° l'évacuation totale de tous les volontaires et de toutes les armées étrangères de l'Espagne et, en cas de refus, la reprise immédiate de la liberté d'échange selon le droit international; 3° l'organisation d'une œuvre de médiation au moyen d'une conférence internationale. (19 janvier 1939.)

— Nogent-sur-Aube (Aube) regrette que la violation de la non-intervention par les puissances signataires n'ait pas entraîné de la part du gouvernement français la réaction nécessaire et émet le vœu que celui-ci fasse tout ce qui est possible pour sauver les républicains espagnols. (5 février 1939.)

— Paris-VII^e demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement en vue d'obtenir le ravitaillement et l'armement de l'Espagne républicaine. (Février 1939.)

— Paris IX^e demande : 1) l'ouverture immédiate de la frontière franco-espagnole; 2) l'hébergement de tous les réfugiés qui se présenteront à la frontière, combattants ou non, avec une assistance sans limite; 3) le transport massif et immédiat de toutes les denrées alimentaires dont les armées sans fusils de Catalogne sont privées; 4) l'armement de la Catalogne pour la défense de ses droits à la liberté et des nôtres. (29 janvier 1939.)

— Saint-Rambert-en-Bugey (Ain) réclame que le gouvernement français vienne le plus rapidement possible et par tous les moyens, militaires exceptés, en aide au gouvernement républicain espagnol. (15 janvier 1939.)

Laïcité. — Lantemézan (Htes-Pyrénées) s'indigne de l'indifférence des pouvoirs publics devant les violations réitérées de la loi du 30 octobre 1896; s'élève contre toute subvention aux œuvres confessionnelles et privées et réclame le respect de la loi et la défense plus énergique de la laïcité. (17 janvier 1939.)

— Saint-Rambert-en-Bugey (Ain), réclame l'application énergique des lois laïques sur tout le territoire français. (15 janvier 1939.)

— Sisteron (Basses-Alpes) demande l'abrogation de l'arrêté du 23 mars 1938 du ministre de l'Education nationale, introduisant dans les commissions d'examen du C.E.P., un membre de l'enseignement privé. (13 janvier 1939.)

Mandats, vote. — Remiremont (Vosges), Tonmy-Boulonne (Charente-Inférieure) demandent la révision de la Constitution de 1875 de façon à assurer la suprématie des représentants directs de la Nation; Remiremont demande également qu'en cas de conflit entre les deux Assemblées, le dernier mot revienne aux élus du suffrage universel. (18 décembre 1938.)

Marlin (Affaire). — Beaune-la-Rolande (Loiret) proteste contre la lenteur apportée dans la révision du procès Marlin. (17 décembre 1938.)

Paix. — Beaune-la-Rolande (Loiret) demande une action énergique pour la défense de la paix; demande que la France dans une conférence réunissant toutes les nations, prenne l'initiative du désarmement universel. (17 décembre 1938.)

— Lille (Nord) exprime sa gratitude à Roosevelt pour avoir affirmé la solidarité de la démocratie américaine avec les démocraties européennes. (5 février 1939.)

— Pucey-sur-Barre (Eure) répudie toutes formes de violence; affirme son attachement indéfectible à la cause de la Paix; fait appel à toutes les bonnes volontés pour que cette Paix devienne enfin une réalité. (22 janvier 1939.)

— Riec-sur-Belou (Finistère) demande au gouvernement français d'adresser à tous les peuples et à tous les gouvernements du monde, dans toutes les langues, par tous les postes émetteurs radiophoniques, un suprême appel en faveur de la paix. (22 janvier 1939.)

Rassemblement populaire. — Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) émet le vœu que la Ligue, tout en continuant à contrôler de très près la politique de nos gouvernants et à élever sa protestation contre les injustices, s'abstienne désormais de toute participation aux combinaisons politiques tel que le Rassemblement populaire. (13 décembre 1938.)

— Auxerre (Yonne) demande au Comité Central de se mettre à la tête d'un regroupement des forces de gauche afin d'arrêter et d'empêcher les divisions qui s'y produisent depuis quelque temps. (29 janvier 1939.)

— Gonesse (Seine-et-Oise) demande à la Ligue de continuer ses efforts pour le maintien de l'esprit du Rassemblement populaire. (4 février 1939.)

— Nogent-sur-Aube (Aube) proteste contre la rupture du Rassemblement populaire contraire à la volonté exprimée par le suffrage universel. (5 février 1939.)

— Riec-sur-Belou (Finistère) exprime le vœu de voir se maintenir le Rassemblement populaire et demande au Comité Central de s'employer activement à maintenir l'union des partis de gauche et des masses populaires. (22 janvier 1939.)

— Senones (Vosges) adjure les organisations du Rassemblement populaire de rester fidèles au serment solennel qui les lie; leur demande de réclamer avec insistance le contrôle effectif de l'Etat sur les banques et les trusts; demande aux ligueurs d'intensifier leur propagande contre la dictature des puissances d'argent. (5 février 1939.)

— Ziguinchor (Sénégal) fait confiance à la Ligue pour agir de concert avec les autres organisations de gauche pour reprendre et réaliser le programme du Rassemblement populaire. (7 janvier 1939.)

Retraite aux vieux travailleurs. — Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), Le Luc (Var) émettent le vœu que soit rapidement votée la loi donnant une retraite aux vieux travailleurs. (2 février 1939.)

T. S. F. — Bar-sur-Seine (Aube) réclame la liberté de parole aux postes d'Etat de radiodiffusion, regrette qu'un gouvernement démocratique établisse une censure illégale et contraire aux principes de Liberté. (Janvier 1939.)

— Gannat (Allier), Saint-Fargeau (Yonne), protestent contre l'usage qui a été fait de la T. S. F. au cours des événements de septembre et de fin novembre. Chevanceaux (Charente-Inférieure), Saint-Fargeau s'élèvent contre la décision modifiant l'horaire et réduisant la durée des informations radiophoniques et de la revue de la presse; réclame une radio libre et impartiale (décembre 1938-janvier 1939.)

— Tamatave (Madagascar) émet le vœu qu'une réorganisation complète de la Radio française soit entreprise immédiatement pour sauvegarder l'éclat de la pensée française à travers le monde et dans les colonies françaises en particulier, surtout au moment où l'Allemagne demande à reprendre ses colonies; demande qu'un Ministère de la propagande soit institué rapidement pour faire connaître, à travers le monde, le vrai visage de la France. (6 novembre 1938.)

CORRESPONDANCE

Le Congrès Fédéral de la Gironde
(Bureau du 15 décembre 1938)

Mon cher Ami,

Le dernier numéro des « Cahiers » publié dans les extraits de la séance du Bureau du Comité Central, un compte rendu du Congrès Fédéral du 11 décembre (1). Il se borne à conclure que les délégués girondins ont voté un ordre du jour que je présentais.

Je me permets de vous faire connaître :

1° Que ce compte rendu n'indique ni le texte, ni le sens de l'ordre du jour voté, non à l'unanimité, mais par une forte majorité et par mandats ;

2° Que je n'ai proposé aucun ordre du jour à titre personnel, mais que j'ai soutenu celui de ma section qui traduisait ma pensée et mes sentiments. (Déclarations faites au Comité Central le 16 octobre, Cahiers 1938, p. 715.)

Cette simple et cordiale mise au point ne rouvre, en ce qui me concerne, aucun débat.

Bien amicalement à vous,
André TEXIER.

SITUATION MENSUELLE

ADDENDUM

Par suite d'une omission, dont nous nous excusons, la création des Sections suivantes n'avait pas été annoncée dans les « Cahiers » :

11 juillet 1938. — Champagnole (Jura), président : M. Louis Picard, 8, avenue de la République.

12 juillet 1938. — Montjay (Hautes-Alpes), président : M. Gayte, maire.

12 juillet 1938. — Sigoyer (Hautes-Alpes), président : M. Rainbaud, maire.

12 juillet 1938. — Thiéblemont (Marne), président : M. Marcel Roche, instituteur.

19 juillet 1938. — Tunis (Tunisie), président : M. André Duran-Angliviel, avocat, 74, rue de Constantine.

16 août 1938. — Buxières-les-Mines (Allier), président : M. Alexandre Combemorel, maire.

21 septembre 1938. — Paulhaguet (Haute-Loire), président : M. Camille Perrin, maire, industriel.

29 septembre 1938. — Ziguinchor (Sénégal), président : M. François Breuil, chef de service, Conditionnement des produits, à Ziguinchor-Casamance.

19 décembre 1938. — Grand-Quevilly (Seine-Inférieure), président : M. Savinien Vidal, receveur C.I., rue de l'Eglise.

12 janvier 1939. — Crissey (Saône-et-Loire), président : M. François Dubief, maire.

18 janvier 1939. — Valbainois (Isère), président : M. Bour-nay, ingénieur, Service vicinal.

LIVRES REÇUS

Alcan, 108, Bd Saint-Germain :

BURCHARDI : *Considérations sur l'histoire du monde*, 10 francs.

EMILE DURKHEIM : *L'évolution pédagogique en France de la Renaissance à nos jours*, 25 francs.

Bereznjak, 12, rue Lagrange :

HELEN BEANS : *Adolf Hitler et les protocoles des sages de Sion*, 15 francs.

Bureau d'Éditions, 31, Bd de Magenta, Paris-10^e :

Aminouch ouvrier et paysan 1939, 6 francs.

Bureau International du Travail, 205, Bd Saint-Germain :

Les problèmes sociaux dans l'agriculture, 4 fr. suisses.

Dalloz, 11, rue Soufflot :

J. APPELON : *Avant-projet d'un code de procédures civile*, 10 francs.

(1) Cahiers du 15 janvier, page 57, Bureau du 15 décembre 1938.

Debresse, 38, rue de l'Université :

Anne HARDOUN : *La petite Madame Fauvel*, 12 francs.

Marc JULIENNE : *Banloeuille*, 15 francs.

Denoié, 19, rue Amélie :

Charles BRAIBANT : *Le soleil de mars*, 21 francs.

Jean GIRONÉ : *Quinze hommes dans une île*, 18 francs.

Edicions Espanolas, avenida 14 de Abril 556, Barcelona :

Julian ZUGAZAGOTIA : *Pablo Iglesias*.

Éditions Labor :

Henri DE MAN : *Une offensive pour la Paix*.

Éditions Montaigu, 13, quai de Conti, Paris-6^e :

Henri VOCT : *L'Histoire de France vivante*.

Éditions Nantal, 9, rue Louis-le-Grand, Paris :

Ceux qui osent répondre à Hitler, 10 francs.

Éditions Sociales Internationales, 24, rue Racine, Paris :

Maurice THOREZ : *L'heure de l'action*.

Pierre GEORGE : *Géographie économique et sociale de la France*, 20 francs.

Maurice THOREZ : *Notre lutte pour la Paix*, 12 francs.

Librairie du 4-Septembre, 8, rue de Choiseul (2^e) :

André MONY : *La collectivité de demain*, 5 francs.

Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 20, rue Soufflot (5^e) :

Raoul ABRON : *Le contrôle des changes*, 20 francs.

Librairie de Médecis, 3, rue de Médecis :

Lionel ROBINS : *L'économie planifiée et l'ordre international*, 33 francs.

Librairie Technique et Economique, 3, rue Soufflot, Paris-5^e :

Robert L'EXHOIRTE : *Le principe démocratique et l'ordre international*.

Messein, 19, quai Saint-Michel :

AUREL : *Tu es fort*, 15 francs.

Payot, 106, Bd Saint-Germain :

WERNER SOMBART : *Le socialisme allemand*, 40 francs.

Rieder, 108, Bd Saint-Germain :

Georges IZARD : *Les classes moyennes*, 6 francs.

Rivière, 31, rue Jacob :

PONTREMOLI : *Le développement des délégués d'entreprise*.

The Jewish Publication Society of America, 225 South

Fifteenth Street, Philadelphia :

NORMAN BENTWICH : *Solomon Schechter*.

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

CHARLES BRAIBANT. — *Le Soleil de mars*. (Éditions Denoié). — Les lecteurs qui ont aimé « Le Roi dort » ne retrouveront pas dans « Le Soleil de mars » la même brutalité et les savoureuses expressions de terroir. Cette étude de sexualité enfantine intéressera ceux qui sont curieux des ouvrages inspirés par les travaux de Freud. Les autres retiendront la curieuse figure de Virgile, greffier de pain provençal, cultivé comme on l'est souvent en province, avare comme l'étaient tant de petits bourgeois aux environs de 1900; ils goûteront aussi les derniers chapitres où l'atmosphère inquiète des années, et surtout des derniers mois qui ont précédé la guerre, est restituée avec une intense vérité. — A. M.

— RENÉ BLOCH. — *Code du Travail et de la Prévoyance Sociale* (Éditions de la C. G. T.). — La législation du travail a été profondément modifiée depuis 1936. Des lois anciennes ont été entièrement remaniées, des lois nouvelles sont intervenues, des décrets-lois ont été promulgués. La mise à jour du Code du Travail qui contient les textes les codes anciens ne sont plus à jour.

Notre collègue M^{re} René Bloch, avocat à la Cour de Paris vient de publier à la « Librairie Syndicale » une édition plus récente.

Cet ouvrage bien édité et commode rendra quotidiennement service aux employeurs, aux salariés, aux militants. — A. M.

GABRIEL COBRON. — *Notre-Dame des Neiges*. (Éditions Ambiorix, Rehel, Ardennes). — Cette « histoire d'une famille de boulangers » est contée sans artifice, sans littérature, mais non sans art. Un éditeur parisien a refusé le manuscrit, effrayé peut-être par quelques écartis de langage ou de pensée d'un auteur qui n'est pas conformiste, mais qui tient avant tout à ce qu'on sache qu'il ne l'est pas. Roman autobiographique, roman du terroir, vivant, touché ou sont évoqués les gens, les coutumes, les paysages de la froide Lorraine, de la rude et attachante Ardennes. Beaucoup d'autres ouvrages régionalistes ont été lancés à grand renfort de publicité, qui ne valaient pas celui-là. — A. M.

Le Gérant : Guy. ROCCA



Imprimerie Centrale du Croissant (S^{te} N^{lle})
49, rue du Croissant, Paris-2^e

Liste des publications de la Ligue des Droits de l'Homme

en vente au Siège de la Ligue
Paris, 27, rue Jean-Dolent (14^e)

Les CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME. Chaque
année, en un volume relié..... 35 »

BROCHURES

I. Affaire Dreyfus

<i>Le Monument Henry</i> , liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole (Listes rouges)</i> classées par Pierre QUILLARD (1899)	3 50
<i>Emile Zola au Panthéon. Discours prononcé au Grand Théâtre de Lyon</i> , le 6 juin 1908, par Victor BASCH (1908)	1 »
<i>Discours prononcé à l'inauguration du monu- ment de Scheurer-Kestner</i> , par L. LEBLOIS (1908)	1 »
<i>Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus</i> , par Théodote REINACH (1924)	6 »
<i>Le Procès de Rennes (Victor BASCH)</i>	2 »
<i>Il n'y a pas d'Affaire Dreyfus</i> , par Fernand MOMMÉJA	3 »
<i>Le Colonel Picart en Prison</i> , par F. BUISSON ..	0 50
<i>Le Père d'Emile Zola</i> , par Jacques DHUR	3 50
<i>L'Article 445 et la Cour de Cassation</i> , par Al- bert CHENEVIER	0 50

II. Vie de la Ligue

<i>Congrès de 1916</i>	2 50
<i>Congrès de 1918</i>	10 »
<i>Congrès de 1921</i>	5 »
<i>Congrès de 1922</i>	6 »
<i>Congrès de 1923</i>	6 »
<i>Congrès de 1924</i>	7 »
<i>Congrès de 1925</i>	7 50
<i>Congrès de 1926</i>	8 »
<i>Congrès de 1927</i>	10 »
<i>Congrès de 1928</i>	10 »
<i>Congrès de 1929</i>	10 »
<i>Congrès de 1930</i>	12 »
<i>Congrès de 1931</i>	12 »
<i>Congrès de 1932</i>	15 »
<i>Congrès de 1933</i>	15 »
<i>Congrès de 1934</i>	15 »
<i>Congrès de 1935</i>	15 »
<i>Congrès de 1937</i>	20 »
<i>Congrès International des Ligues des Droits de l'Homme (25 septembre 1926)</i>	1 »
<i>Annuaire officiel (1937)</i>	1 »
<i>Déclaration des Droits de l'Homme et du Ci- toyen</i> , tableau. Port compris	5 »
<i>A la mémoire de Francis de Pressensé (1914)</i> ..	0 25
<i>Gabriel Séailles</i> , par Victor BASCH (1922)	1 »
<i>Histoire de la Ligue</i> , par Henri SÉE (1927)	8 »
<i>Ce qu'est la Ligue</i> , par Henri GUERNUT (1926) ..	1 »
<i>Le devoir présent de la Ligue</i> , par Victor BASCH (1927)	1 »
<i>Libre d'or des Droits de l'Homme : Hommage à Ferdinand Buisson</i> , par V. BASCH, SÉVERINE, L. BRUNTSCHVIG, E. GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, G. BOURDON, C. BOUGLE, D. FAU- CHER, H. GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HÉROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, GAMARD, SICARD DE	

PLAUZOLES, R. PICARD, avec une gravure par FOUGERAT (1927)	6 »
<i>Ferdinand Buisson</i> , par C. BOUGLE, E. HER- RIOT	10 »

III. Défense de la démocratie et de la paix

<i>L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une annexion</i> , par Gabriel SÉAILLES (1915)	1 »
Le même traduit en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, la traduction	1 »
<i>Le problème alsacien</i> (Victor BASCH)	2 »
<i>Le mouvement autonomiste en Alsace</i> (H. GUER- NUT)	2 »
<i>La guerre de 1914 et le Droit</i> , par Victor BASCH (1915)	1 »
<i>Les conditions d'une paix durable</i> , par Gabriel SÉAILLES (1916)	1 »
<i>Les principes de la Société des Nations</i> , par F. BUISSON, J. HENNESSY, Maxime LEROY, Victor BASCH, Th. RUYSSSEN, d'ESTOURNELLES DE CON- STANT, Paul OTLET, Etienne FOURNOL (1917) ..	1 50
<i>La Démocratie et la Guerre</i> , par E. KAHN (1917) ..	0 60
<i>La Réforme démocratique de la Constitution</i> , par Gabriel SÉAILLES (1917)	0 60
<i>La Politique commerciale après la guerre</i> , par Ch. GIDE (1917)	1 »
<i>La Paix Wilson</i> , par F. BUISSON (1918)	1 »
<i>Le principe des nationalités, ses applications</i> , par Gabriel SÉAILLES (1918)	1 »
<i>La constitution immédiate de la Société des Nations</i> , par Ferdinand BUISSON (1918)	1 »
<i>Ce que peut valoir le Pacte de la Société des Nations</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT (1919)	1 »
<i>La réforme de la justice militaire</i> , par le général SARRAIL (20 février 1922)	2 »
<i>La théorie de la violence et la Révolution fran- çaise</i> , par A. AULARD (1923)	1 »
<i>Le Bloc national contre l'École laïque</i> , par H. GAMARD (1923)	1 »
<i>Le Fascisme en Italie</i> , par Ubaldo TRIACA (1927) ..	2 »
<i>Les Droits de l'Homme en Russie soviétique</i> , par B. MIRKINE-GUETZÉVITCH (1927)	2 »
<i>Avec l'Italie ? Ou. — Avec le Fascisme ? Non</i> , par Luigi CAMPOLONGHI	8 »
<i>Industries de guerre, industries de paix</i> , par Francis DELAISI	2 »
<i>Ce que doit être l'École unique</i> (Comité d'études et d'action pour l'école unique)	3 »
<i>Les Davidées</i> , par Marceau PIVERT	2 »
<i>L'organisation de la Société des Nations</i> , par F. BUISSON, J. HENNESSY, Maxime LEROY, Victor BASCH, Th. RUYSSSEN, d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Paul OTLET, Etienne FOURNOL	0 75
<i>La Congrégation des Châtreux</i> , par Claude RA- JON, Emile COMBES	1 »
<i>Où va la France ? Où va l'Europe ?</i> par J. CAIL- LAUD	6 75
<i>La Guerre et l'Armée de Demain</i> , par le général PERCIN	1 50
<i>La Ligue des Droits de l'Homme, la Guerre et la Paix</i> , par H. GUERNUT	0 20
<i>Les Problèmes des Nationalités</i> , par Th. RUY- SEN	0 50

<i>Le coup de main fasciste et la riposte républicaine</i> , par le COMITÉ CENTRAL, aux Sections	2 »
aux particuliers	3 »
<i>L'illusion fasciste</i> , par R. PICARD, aux Sections	2 »
aux particuliers	3 »
<i>Existe-t-il une crise de la Démocratie en France</i> , par Robert MORDRET	6 »
<i>Pour la défense des libertés démocratiques</i> , par Victor BASCH	
Aux Sections, pour les commandes inférieures à 25 exemplaires	0 60
Au-dessus de 25 exemplaires	0 50
Aux particuliers	0 75

IV. Problèmes coloniaux

<i>La question indigène en Algérie. L'internement des indigènes, son illégalité</i> , par Gilbert MASONNÉ	1 »
<i>Les droits politiques des indigènes en Algérie</i> , par Marius MOUTET, Jean MÉLIA, DIAGNE (1917)	1 »
<i>Le statut indigène en Algérie</i> (Rapport fait par la Section oranaise de la Ligue, Préface de Gabriel SÉAILLES) (1919)	1 »
<i>L'arbitraire en Tunisie</i> , par Goudchaux BRUNSCHVIGG (1911)	1 »

V. Questions internationales

<i>Les déportations de Belges et de Français en Allemagne</i> (Conférence de M. Georges LORAND, à la Section de Thouars (Deux-Sèvres), 16 juillet 1917)	0 50
<i>Les Juifs de Roumanie</i> (1917)	1 »
<i>Le problème des Juifs de Roumanie</i> (1919)	1 »
<i>L'Albanie et la Paix de l'Europe</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Emile KAHN (1920)	4 »
<i>Pour l'Arménie indépendante</i> , par F. BUISSON, Victor BÉRARD, Paul PAINLEVÉ, SÉVERINE (1920)	4 »
<i>Pour le peuple égyptien</i> , par Gabriel SÉAILLES, A. AULARD, Victor MARGUERITTE, WACYF BOUTROS GHALI (1920)	1 »
<i>En Roumanie : Les crimes de la Sibirie</i> , par C.-G. COSTAFORU (1926)	2 »
<i>L'Enigme de la Chine actuelle</i> , par F. CHALLAYE	
<i>Pour la Pologne</i> , par Henri GUERNUT	3 »
<i>La Pologne</i> , par G. SÉAILLES	2 »
<i>Les Droits de la Ville libre de Danzig et la Pologne</i> , par SAPIENS	2 »
<i>Témoignages sur l'Espagne</i> , par Emile VANDERVELDE et le Dr Jeanne VANDERVELDE	2 »

VI. Les grandes interventions juridiques

<i>L'Amnistie</i> , par CLAMAGERAND, DELPECH et TRARIEUX (1900)	0 50
<i>Le procès de l'Amicale de la Préfecture de Police. Compte rendu sténographique des débats, Plaidoirie de M^e Alcide Delmont</i> (1911)	0 30
<i>L'Affaire Colombini</i> , par Alcide DELMONT (1914)	0 30
<i>Miss Edith Cavell, Eugène Jacquet</i> , par Ferdinand BUISSON, Paul PAINLEVÉ, SÉVERINE, etc. (1916)	0 50
<i>La vie chère</i> , par M. LEROY, DAUDÉ-BANCEL, Charles GIDE, etc. (1917)	0 50
<i>L'Affaire Malvy</i> , Etude juridique (1918)	0 40
<i>Le procès Malvy</i> , Examen critique, par FRANÇOIS-ALBERT (1919)	0 75
<i>Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux</i> (1918), la brochure	0 50
La série de 8	4 »
En un volume broché	4 50

<i>Les interrogatoires de M. Caillaux devant la Commission d'Instruction de la Haute-Cour</i> (1918), la brochure	0 75
La série de 9	6 »
<i>Notice sur la réparation des dommages causés par les faits de la guerre</i> (1919)	0 20
<i>Les Droits des Victimes de la Guerre, blessés, mutilés, réformés, pensionnés, veuves, orphelins, ascendants</i> , par le Dr Léon MABILLE (1919)	2 »
<i>Droits et obligations des locataires et fermiers de la zone de guerre et des régions envahies</i> (exposé sommaire), (1919)	0 50
<i>L'Affaire Landau</i> , par RENÉ-BLOCH (1922)	0 50
<i>Goldsky est innocent</i> , par Pierre LOEWEL (1922)	1 »
<i>L'Affaire Chapelant</i> , par Henri GUERNUT (1925)	1 »
<i>Mertz et Copie</i> , par Henri GUERNUT	1 »
<i>L'Affaire Strimelle</i> , par Henri GUERNUT (1926)	1 »
<i>Une affaire Dreyfus aux Etats-Unis : L'affaire Sacco et Vanzetti</i> , par Henri GUERNUT (1927)	2 »
<i>L'allaitement maternel obligatoire</i> , par le Dr S. de PLAUZOLES	2 »
<i>Les Remèdes législatifs contre l'Alcoolisme</i> , par le Dr SICARD de PLAUZOLES, M ^{me} Léon BRUNSCHVIGG, Henri SCHMIDT, etc.	1 »
<i>Les Traitements des Fonctionnaires</i> , par G. DEMARTIAL	2 50

VII. Brochures gratuites

<i>Une révision qui s'impose : L'Affaire du Professeur Charles Platon.</i>
<i>Pour la justice. L'Affaire du Professeur Charles Platon.</i>
<i>La France et l'organisation internationale du Travail</i> , par Abel CRAISSAC.
<i>Rapport sur la France et l'organisation internationale du Travail</i> , par Abel CRAISSAC.

VIII. Nos Tracts

<i>Statuts de la Ligue.</i>	toyen. (Résolution du Congrès de Dijon.)
<i>Déclarations des Droits de l'Homme et du Citoyen.</i>	<i>Pour le respect de la vérité : la Réponse de la Ligue aux Evêques.</i>
<i>Appel aux adhésions.</i>	<i>L'Eglise et la liberté de conscience.</i>
<i>La Liberté individuelle.</i>	<i>Ce qu'est la Ligue.</i>
<i>La Ligue et la politique.</i>	<i>Was ist die "Liga der Menschenrechte" ?</i>
<i>Le suffrage des femmes.</i>	<i>La Ligue et la morale publique.</i>
<i>La Ligue et les instituteurs.</i>	<i>Comment vit une grande association démocratique.</i>
<i>La Ligue et les indigènes.</i>	<i>La Ligue et la Presse.</i>
<i>Pour les Anciens Combattants.</i>	<i>La Ligue, la Justice et la Science.</i>
<i>Les exécutions sans jugement.</i>	<i>Le Sénat contre la Nation.</i>
<i>La Guerre des gas.</i>	<i>La Ligue et la Santé publique.</i>
<i>La Science et la Paix.</i>	<i>Comment la Ligue répare les erreurs judiciaires.</i>
<i>Pour ou contre la S.D.N.</i>	<i>La L. D. H. et le Rassemblement Populaire.</i>
<i>L'Ecole Unique.</i>	<i>Construire la Paix!</i>
<i>La Répartition Proportionnelle Scolaire.</i>	<i>L'accord de Munich a-t-il affermi la Paix ?</i>
<i>Contre le fascisme.</i>	<i>Comment la France doit-elle la guerre?</i>
<i>La faillite du fascisme.</i>	
<i>Le fascisme italien.</i>	
<i>La Ligue des Droits de l'Homme : ses principes ses méthodes et son esprit</i> (Résolution du Congrès d'Hyères).	
<i>Complément à la déclaration des Droits de l'Homme et du Ci-</i>	